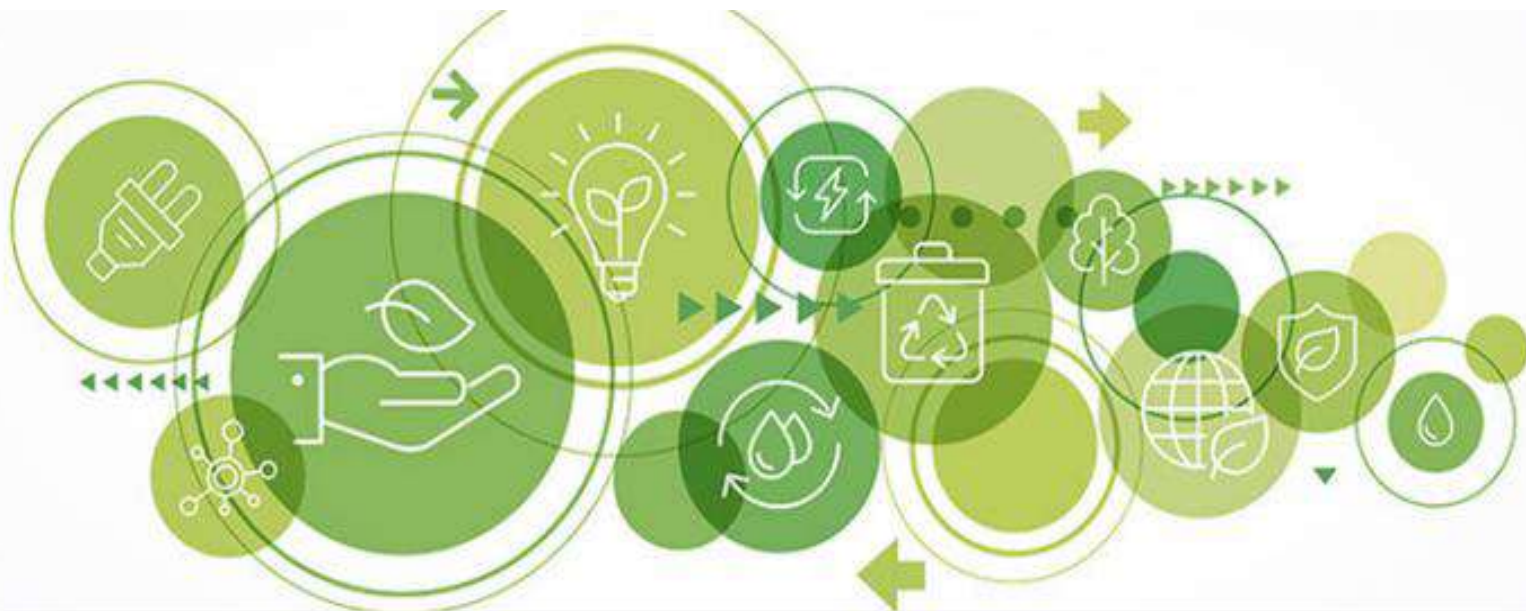




# Plan Local de Préventions des Déchets Ménagers et Assimilés

**PLPDMA 2023-2028**



# Sommaire

1. Propos introductifs et éléments de contexte .....	- 5 -
2. Cadre réglementaire.....	- 6 -
2.1. Définitions et enjeux autour de la réduction des déchets.....	- 6 -
2.2. Règlementation autour de la gestion des déchets .....	- 9 -
2.2.1. Au niveau européen.....	- 9 -
2.2.2. Au niveau National.....	- 10 -
2.2.3. A l'échelle locale .....	- 13 -
3. Diagnostic du territoire de la Communauté de Commune de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne-3CBO.....	- 15 -
3.1. Population et Habitat .....	- 17 -
3.1.1. Population .....	- 17 -
3.1.2. Typologie d'habitat .....	- 19 -
3.2. Activité économique .....	- 20 -
3.3. Diagnostic déchets .....	- 20 -
3.3.1. Organisation interne du service collecte et traitement des déchets ....	- 21 -
3.3.2. Coût du service collecte et traitement des déchets.....	- 24 -
3.3.3. Évolution des déchets .....	- 26 -
3.3.4. Analyse de la matrice AFOM (Atouts, Faiblesse, Opportunités et Menaces)	- 37 -
4. Gouvernance du PLPDMA .....	- 39 -
4.1. Pilotage et suivi du PLPDMA.....	- 39 -
4.1.1. Composition de l'équipe projet.....	- 39 -
4.1.2. Composition de la commission Consultative, d'Évaluation et de Suivi (CCES) -	39 -
5. Stratégie et plan d'actions .....	- 41 -
5.1. Stratégie.....	- 41 -
5.2. Objectifs de réduction .....	- 42 -
5.3. Axes stratégiques .....	- 45 -
5.4. Programme d'actions du PLPDMA .....	- 48 -
6. Indicateurs d'évaluation et de suivi du PLPDMA .....	- 49 -
7. ANNEXE .....	- 50 -

# Glossaire

**3CBO** : Communauté de Communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouane

**ADEME** : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

**AFOM** : Atouts/Faiblesse/Opportunités/Menaces

**AGEC** : Loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire

**AV** : Apport Volontaire

**CCES** : Commission Consultative d'Évaluation et de Suivi

**CS** : Déchets recyclables collectés séparément

**DAE** : Déchets d'Activités Économiques

**DD** : Déchets Dangereux

**DBTP** : Déchets du Bâtiment et des Travaux Publics

**DEA** : Déchets d'Éléments d'Ameublement

**DMA** : Déchets Ménagers et Assimilés

**DND** : Déchets Non Dangereux

**DLC** : Date Limite de Consommation

**DLUO** : Date Limite d'Utilisation Optimale

**D3E** : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques)

**ECT** : Extension Consigne de Tri

**ESS** : Économie Sociale et Solidaire

**FREC** : Feuille de Route pour l'Économie Circulaire

**Hab.** : Habitant

**INSEE** : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

**JRM** : Journaux, Revus, Magasines

**Kg** : kilogramme

**LTECV** : Loi de Transition Énergétique et de la Croissance Verte

**NOTRe** : Nouvelle Organisation Territoriale de la République

**OMA** : Ordures Ménagers et Assimilés

**OMR** : Ordures Ménagères Résiduelles

**PàP** : Porte à Porte

**PERSEE3C** : Association Pour l'Engagement Sociétal des Entreprises, l'Économie Circulaire, Coopérative, Collaborative

**PETR** : Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Gâtinais Montargois

**PLPD** : Plan Local de Prévention des Déchets

**PLPDMA** : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

**PNPPD** : Plan National de Prévention de la Production de Déchets

**PRPGD** : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

**REP** : Filières à Responsabilité Élargie du Producteur

**SAR** : Syndicat Aménagement Rural

**SINOE** : Système d'Information et d'Observation de l'Environnement

**SMIRTOM** : Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Montargis

**SPGD** : Service de Prévention et de Gestion des Déchets

**SRADET** : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

**TEOM** : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

**TGAP** : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

## 1. Propos introductifs et éléments de contexte

En 2022 par délibération du conseil communautaire, la Communauté de Communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne (3CBO) s'est engagée dans un processus d'élaboration de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) avec la création d'une commission Consultative d'Évaluation et de Suivi (CCES). Ce processus fait suite à des actions de prévention et d'optimisation des déchets entamées en 2016 avec le Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de la région de Montargis (SMIRTOM). Dans la continuité de ces actions, la 3CBO réalise la 1ère formalisation de son PLPDMA pour la période 2023-2028.

Le PLPDMA vise à atteindre des objectifs de prévention et de réduction des déchets à travers des actions coordonnées par les acteurs locaux. Son élaboration est obligatoire et s'inscrit dans la démarche de l'économie circulaire pour limiter l'incinération, l'enfouissement et les coûts de gestion des déchets.

Le PLPDMA comporte obligatoirement et à minima :

- un état des lieux de la production et gestion des déchets,
- des objectifs de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés,
- des mesures à mettre en œuvre pour les atteindre et des modalités d'évaluation et de suivi

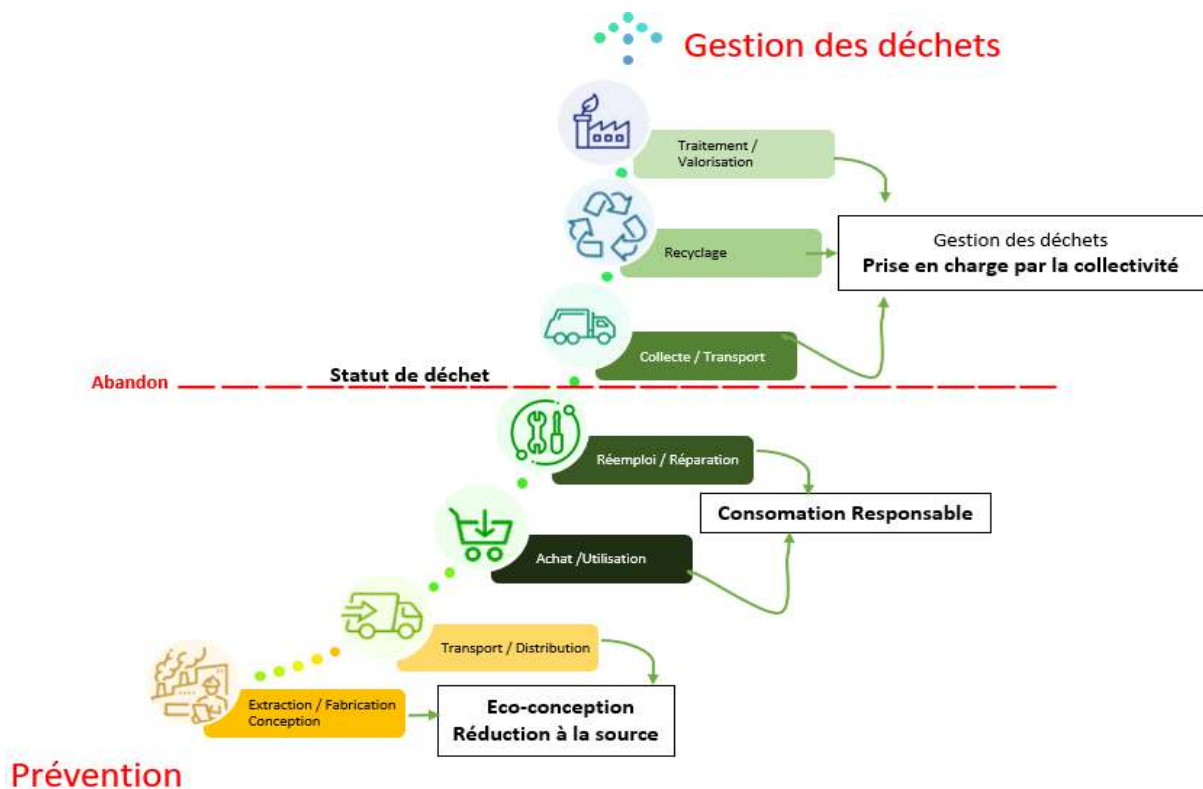
Le présent document résume le travail réalisé par le service environnement et présente les axes stratégiques et le programme d'actions établi pour les six prochaines années, ainsi que les modalités d'évaluation et de suivi du programme. Cette démarche vise à améliorer la gestion des déchets sur le territoire de la 3CBO et à réduire leur impact environnemental.

## 2. Cadre réglementaire

### 2.1. Définitions et enjeux autour de la réduction des déchets

- **La prévention des déchets**

La prévention de la production de déchets a été introduite dans la loi n°92-646 du 13 juillet 1992 pour « prévenir ou réduire la production et la nocivité des déchets, notamment en agissant sur la fabrication et sur la distribution des produits ». Elle consiste à réduire la quantité et/ou la nocivité des déchets produits en intervenant à la fois sur leur mode de production et sur leur consommation. Le schéma ci-dessous, permet de comprendre comment la prévention intervient dans le cycle de vie d'un objet.



*Schéma de prévention et de gestion des déchets*

- **L'économie circulaire**

Le concept d'économie circulaire a officiellement fait son entrée dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 18 août 2015. Elle vise

à passer d'un mode de production et de consommation linéaire (extraire des ressources, produire, consommer, jeter) à un mode circulaire, attentif à chaque étape à limiter au maximum la consommation de nouvelles ressources. En France, la transition vers une économie circulaire est reconnue officiellement comme l'un des objectifs de la transition énergétique et écologique et comme l'un des engagements du développement durable.

Elle s'organise autour de 3 domaines et de 7 piliers :



*Les domaines et piliers de l'économie circulaire*

La démarche d'économie circulaire menée vient en démarche « chapeau », structurante, dont le PLPDMA est un élément clé mais centré sur la prévention des déchets ménagers et assimilés.

- **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)**

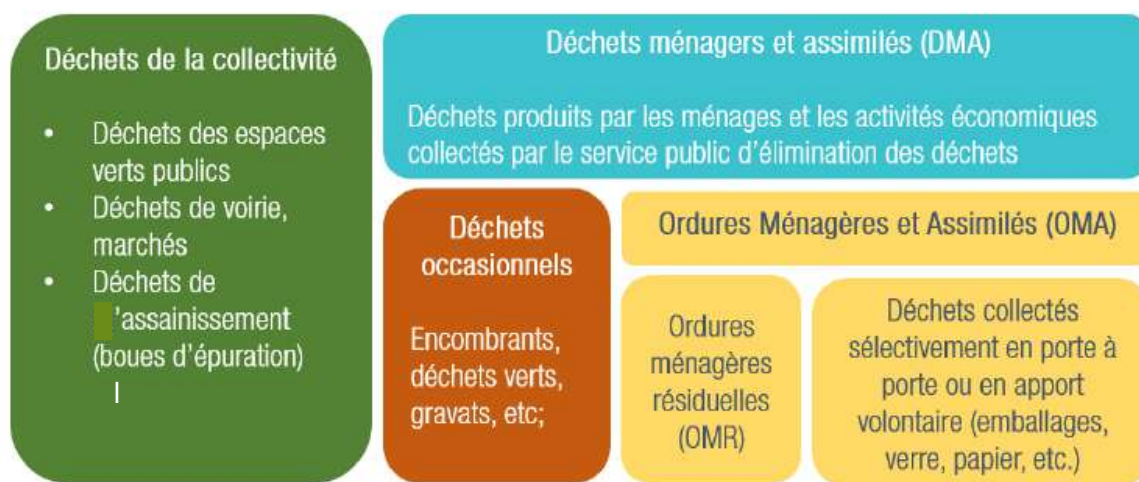
Un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) consiste en la mise en œuvre, par les acteurs d'un territoire donné, **d'un ensemble**



**d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis** à l'issue du diagnostic du territoire, notamment en matière de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA). Le champ d'actions de la collectivité se réduit donc à ce flux de déchets qui est composé :

- des « ordures ménagères et assimilées (OMA) elles-mêmes composées des ordures ménagères résiduelles (OMR) et des déchets recyclables collectés séparément (CS) ;
- des « déchets occasionnels » qui sont principalement collectés en déchèterie : tout venant, déchets verts, cartons, ferraille, bois, gravats, déchets dangereux, etc ;
- des « déchets assimilés » produits par les activités économiques mais collectés pas le service public en mélange avec les ordures ménagères ou les déchets occasionnels.

Le schéma suivant propose un synoptique de la composition des déchets gérés par la collectivité :



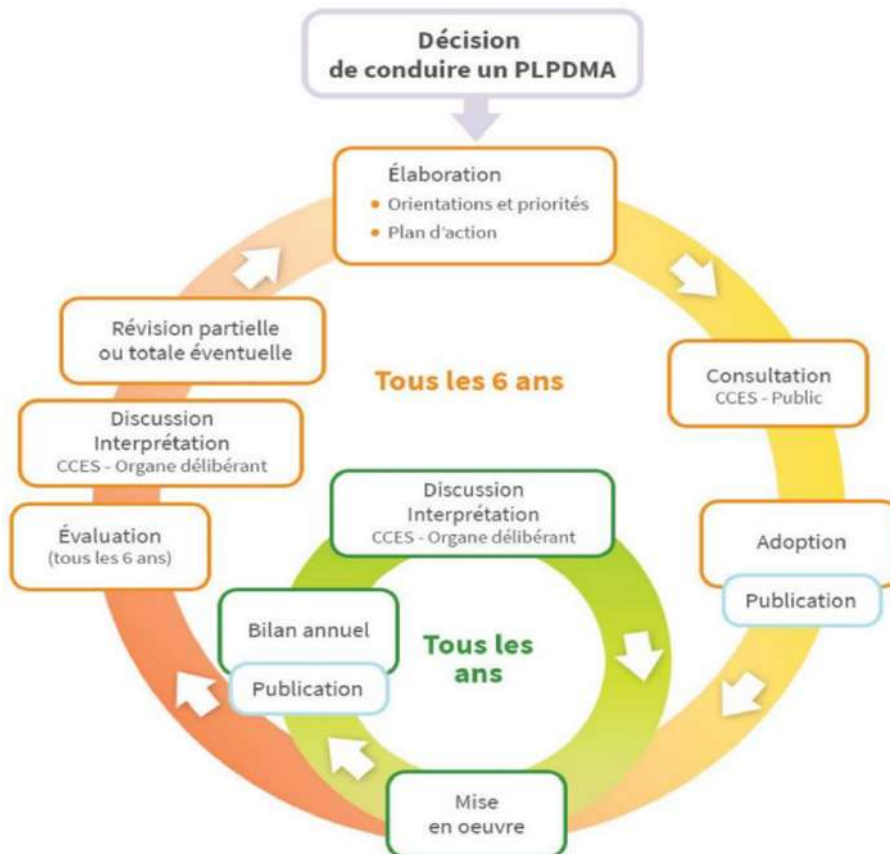
*Synoptique de la composition des déchets gérés par les collectivités locales*

Les programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) obligatoires depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, constituent la déclinaison locale et territoriale, à l'échelle d'une collectivité à compétence collecte et/ou traitement, de cette priorité donnée à la prévention des déchets. Leur contenu et modalités d'élaboration sont précisés par décret du 10 juin 2015.

Il permet ainsi de :



- Territorialiser et préciser des objectifs opérationnels de prévention des déchets ;
- Définir des actions à mettre en œuvre pour les atteindre.



*Cycle d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi du PLPDMA*

## 2.2. Règlementation autour de la gestion des déchets

### 2.2.1. Au niveau européen

La directive n°2008/98/CE du 19 novembre 2008 relative aux déchets affirme les orientations majeures de la politique de gestion des déchets. Elle définit entre autres la hiérarchie des modes de gestion des déchets et place la prévention comme mode de gestion prioritaire. Elle impose également aux Etats membres l'établissement de programmes de prévention de déchets.

### 2.2.2. Au niveau National

La prévention des déchets est une priorité depuis la loi du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux. La réglementation européenne impose via la Directive 2008/98/CE sur les déchets, aux états membres de mettre en place un Plan National de Prévention de la Production de Déchets (PNPPD). Cette obligation est aussi présente dans la législation française dans l'Article L. 541-11 du Code de l'Environnement.

Plusieurs lois successives encadrent la prévention des déchets :

La prévention des déchets a été introduite dans la loi française dès 1975. Elle a connu un élan important à partir de février 2004 avec un premier Plan national de prévention de la production de déchets.

**Les lois Grenelle 1 et 2 de 2009 et 2010** rendent obligatoires pour chaque collectivité en charge des déchets d'instaurer un plan de prévention des déchets.

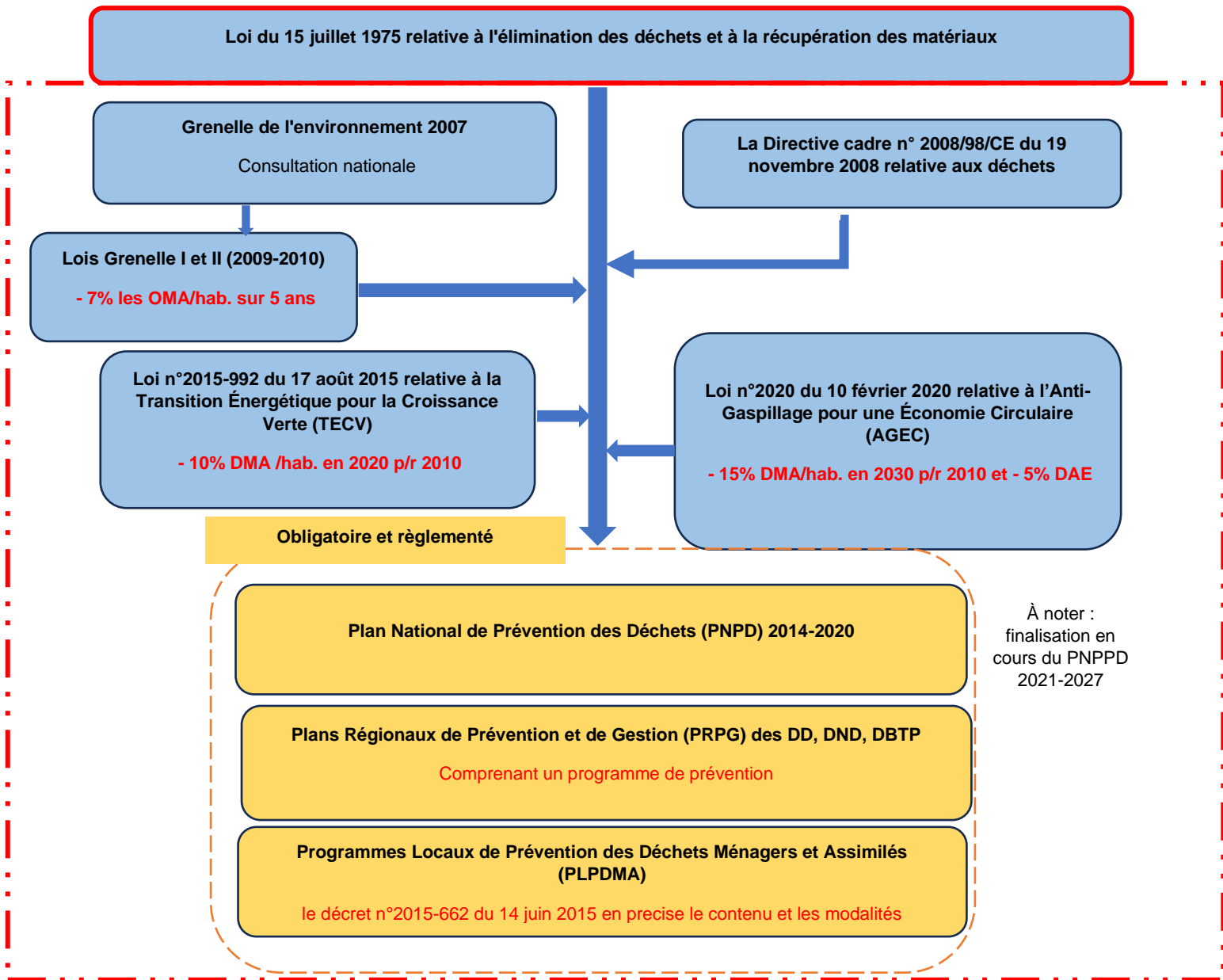
**Le décret n°2015-662 du 10 juin 2015** précise, quant à lui, le contenu des PLPDMA, leurs modalités d'élaboration et de révision.

**La loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015** renforce certains objectifs pris par les lois Grenelle, en fixant un objectif national de réduction de 10% des déchets ménagers et assimilés (DMA) par habitant. Ainsi, l'objectif de réduction ne porte plus seulement sur les ordures ménagères et assimilés (OMA) mais sur la totalité des déchets gérés sur le territoire.

Publiée en 2018, **la feuille de route pour l'économie circulaire (FREC)** décline de manière opérationnelle la transition à opérer pour passer du modèle économique actuel « fabriquer, consommer, jeter » à un modèle circulaire. La FREC fixe 50 mesures visant à repenser le cycle de vie des produits, de leur écoconception à la gestion des déchets, en passant bien évidemment par leur consommation en limitant les gaspillages.

Ces mesures sont renforcées par la **loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC), votée en février 2020**, qui fait de la prévention et la gestion des déchets un enjeu primordial. La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire entend ainsi accélérer le changement de modèle de production et de

consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat.



*Vue synoptique en matière de réglementation sur la prévention*

### **Plan National de Prévention de la Production de Déchets (PNPPD)**

*Le plan national de prévention de la production de déchets 2021-2027 s'articule autour de 5 axes majeurs qui sont :*

**Axe 1 :** *Intégrer la prévention des déchets dès la conception des produits et des services*

**Axe 2 :** Allonger la durée d'usage des produits en favorisant leur entretien et leur réparation

**Axe 3 :** Développer le réemploi et la réutilisation

**Axe 4 :** Lutter contre le gaspillage et réduire les déchets

**Axe 5 :** Engager les acteurs publics dans des démarches de prévention des déchets

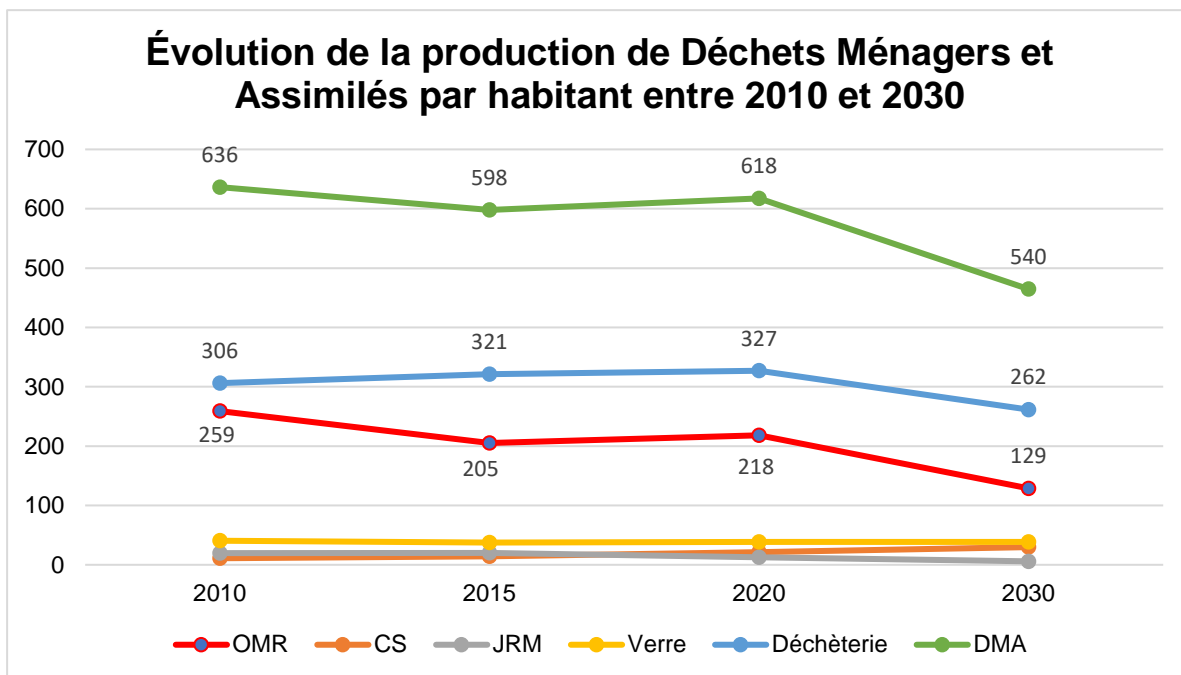
Dans son axe 3, le PNPPD propose de mobiliser les filières REP et les acteurs économiques en faveur du réemploi et de la réutilisation en développant notamment le réemploi des produits et des matériaux du secteur du bâtiment, et en mettant en place un maillage de points de collecte avec des zones dédiées au réemploi et à la réutilisation des produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment usagés.

Dans ce même axe, le PNPPD propose de faciliter la mise à disposition de gisement pour les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) et les associations en installant notamment des zones de réemploi dans les déchèteries. Cette mesure permettrait aux acteurs de l'ESS d'utiliser les déchèteries comme lieux de récupération des objets pouvant être réemployés.

Le PNPPD donne aussi des objectifs, en termes de prévention des déchets, renforcés dans les articles 3 et 4 de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire comme :

- **réduire de 15 % les quantités de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) produits par habitant en 2030 par rapport à 2010,**
- **augmenter le réemploi et la réutilisation des déchets pour atteindre une quantité équivalente à 5% du tonnage des déchets ménagers.**
- **réduire le gaspillage alimentaire de 50% par rapport à 2015.**

Le graphique ci-dessous indique l'évolution des ratios de production de DMA par habitants entre 2010 et jusqu'en 2030 pour la collectivité de la 3CBO.



Pour calculer les ratios de 2030, les estimations suivantes ont été effectuées. Avec la mise en place de la recyclerie, les tonnages de la déchèterie vont diminuer d'environ 2 %. Afin d'atteindre les ratios de collecte sélective nationaux actuels, les tonnages de collecte sélective vont augmenter de 41 %. Le flux de papier/ journaux va réduire de 53 % avec l'arrêt de la distribution de la majorité des imprimés publicitaires sans adresse. Les tonnages collectés du verre resteront constants. Pour atteindre l'objectif de réduction de 15 % des DMA en 2030 par rapport à 2010, il faudra donc réduire de plus de 45 % les tonnages collectés pour le flux des OMR, ce qui semble difficilement atteignable.

### 2.2.3. A l'échelle locale

#### ***Plan Régional de Prévention et de Gestion Déchets (PRPGD)***

Depuis la Loi n°2015-991 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (**NOTRe**) du 7 août 2015, les régions ont la compétence de planification des déchets et sont responsables de la planification de la prévention et de la gestion des déchets sur leur territoire.

À ce titre, la Région Centre-Val de Loire a mis au point son Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) qui fixe des objectifs à atteindre pour les prochaines années.

Concernant les déchets ménagers et assimilés (DMA), la région prévoit une réduction de 10 % de leur production entre 2010 et 2020, le ratio de production de DMA était de 558 kg/an par habitant en 2010, il serait donc de 503 kg/an par habitant en 2020.

Afin de mener à bien ce programme, des objectifs sur la prévention et le captage et la valorisation des déchets ont été fixés. L'objectif 19 intitulé « des déchets sensiblement diminués et valorisés pour une planète préservée » du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires), reprend les objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et donc de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) comme cibles pour le territoire régional et affirme les principes de proximité et d'autosuffisance à l'échelle territoriale pertinente.

L'objectif n°3 vise à mettre en œuvre des actions de prévention avec tous les acteurs du territoire. Il est proposé pour cela notamment de favoriser le réemploi en soutenant l'installation pérenne de ressourceries et de points de réemploi.

L'objectif n°4 vise à réduire le gaspillage alimentaire de 50% en 2020 et tendre vers un objectif de 80% en 2031 (par rapport à 2013).

L'objectif n°5 vise à mettre en œuvre un travail collectif pour engager une réduction de la production des déchets verts par rapport à 2015.

L'objectif n°6 vise à favoriser le déploiement de la tarification incitative sur le territoire à travers l'expérimentation, la formation des élus et techniciens et la communication auprès des usagers.

L'objectif n°10 vise à généraliser le tri à la source des biodéchets résiduels pour les ménages d'ici 2025, et réduire la part des biodéchets résiduels en mélange dans les OMR. Il est proposé pour cela la réduction de -50% en 2025, la préconisation de -80% en 2028, et tendre vers 100% en 2031.

L'objectif n°12 vise à augmenter les performances de collecte et de valorisation du verre d'emballages



L'objectif n°14 vise à contribuer activement à l'atteinte des objectifs des cahiers des charges des éco-organismes. Il est proposé pour cela notamment d'informer et de communiquer sur l'organisation des filières, augmenter la collecte et la valorisation des D3E (Déchets d'équipements électriques et électroniques) et augmenter la collecte et la valorisation des Déchets d'éléments d'ameublement (DEA).

L'objectif n°15 vise à optimiser la valorisation matière des encombrants en réduisant la fraction des encombrants envoyés en centre de stockage de 50 % en 2025 par rapport aux encombrants stockés en 2015 et tendre vers une réduction de 75 % en 2031. Il est proposé pour cela notamment d'envoyer 100 % des encombrants en centre de tri ou sur-tri en 2025.

L'objectif n°18 vise à valoriser à minima 76 % des déchets du bâtiment et des travaux publics d'ici 2020. Il est proposé pour cela d'orienter, en 2020, au moins 70% des déchets produits sur les chantiers de construction ou d'entretien routiers publics vers le recyclage ou d'autres formes de valorisation matière.

L'objectif n°20 vise à maximiser le captage des déchets d'amiante liée en captant 80 % des gisements de déchets d'amiante liée en 2025 et 100 % en 2031. Il est proposé d'augmenter le maillage de points de collecte de l'amiante.

### ***Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)***

Au niveau du territoire, les collectivités locales chargées de la collecte et/ou du traitement des déchets ménagers et assimilés doivent définir un PLPDMA qui doit être compatible avec le plan régional et le plan national. Les objectifs du SRADDET, qui détaillent la stratégie régionale, doivent être « pris en compte » dans les documents de rang inférieur au SRADDET.

## **3. Diagnostic du territoire de la Communauté de Commune de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne-3CBO**

La Communauté de Communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne (3CBO) est localisée à l'extrémité nord-est de la région Centre, du département du Loiret et du Pays Gâtinais. Elle compte 23 communes, pour une superficie totale de 499,1 km<sup>2</sup>.

Toutes ses communes sont situées dans le département du Loiret, hormis Saint-Loup-d'Ordon, commune de l'Yonne.

Selon le recensement l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) 2020, la population légale de la 3CBO en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023 est de 20 329 habitants.

La 3CBO est divisée en plusieurs bâtiments :

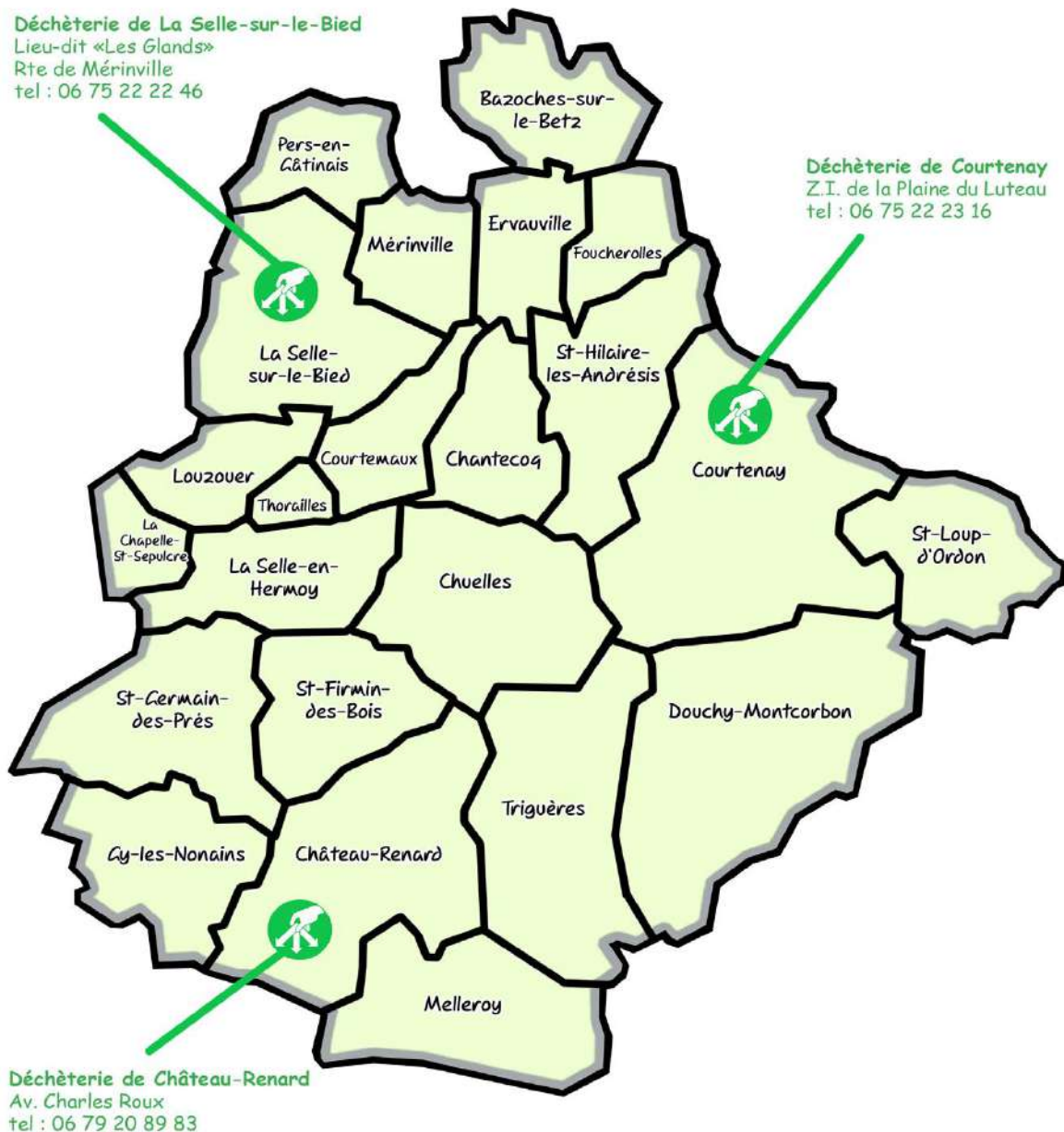
- Les locaux administratifs, nommés « Pôle Administratif », situés à Château-Renard au 569 route de Châtillon Coligny.
- Les locaux techniques (service technique et collecte des déchets de la 3CBO) nommés « Pôle Technique », situés à Chuelles au 505, chemin du Comtois.

**Téléphone** : 02 38 95 25 15

**Email** : [accueil@3cbo.fr](mailto:accueil@3cbo.fr)

**Site Internet** : <https://www.3cbo.fr/>

La 3CBO exerce plusieurs compétences obligatoires dont celle de "Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés". La compétence traitement des ordures ménagères est déléguée au Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SMIRTOM) de Montargis depuis 2002.



Carte du territoire et des équipements de la 3CBO

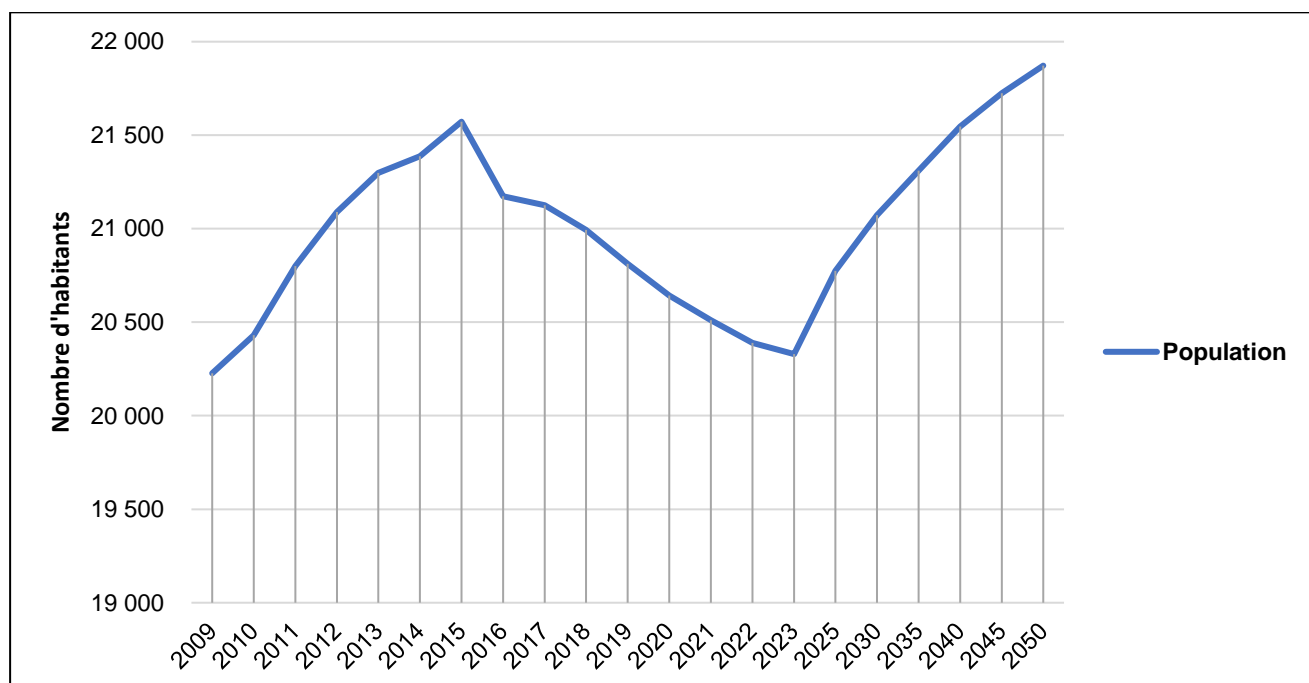
## 3.1. Population et Habitat

### 3.1.1. Population

#### **Démographie**

L'évolution démographique des communes constituant la collectivité de la 3CBO est étudiée à partir des données de l'INSEE sur la base des recensements des dernières années.

Le graphique ci-dessous montrent l'évolution de la population depuis 2009 jusqu'au dernier recensement disponible, ainsi qu'une projection jusqu'à 2050. Cette projection a été effectuée avec le scénario centrale 2050 OMPHALE des départements du Loiret et de l'Yonne.



Graphique de l'évolution du nombre d'habitants sur le territoire de la 3CBO de 2009 à 2050

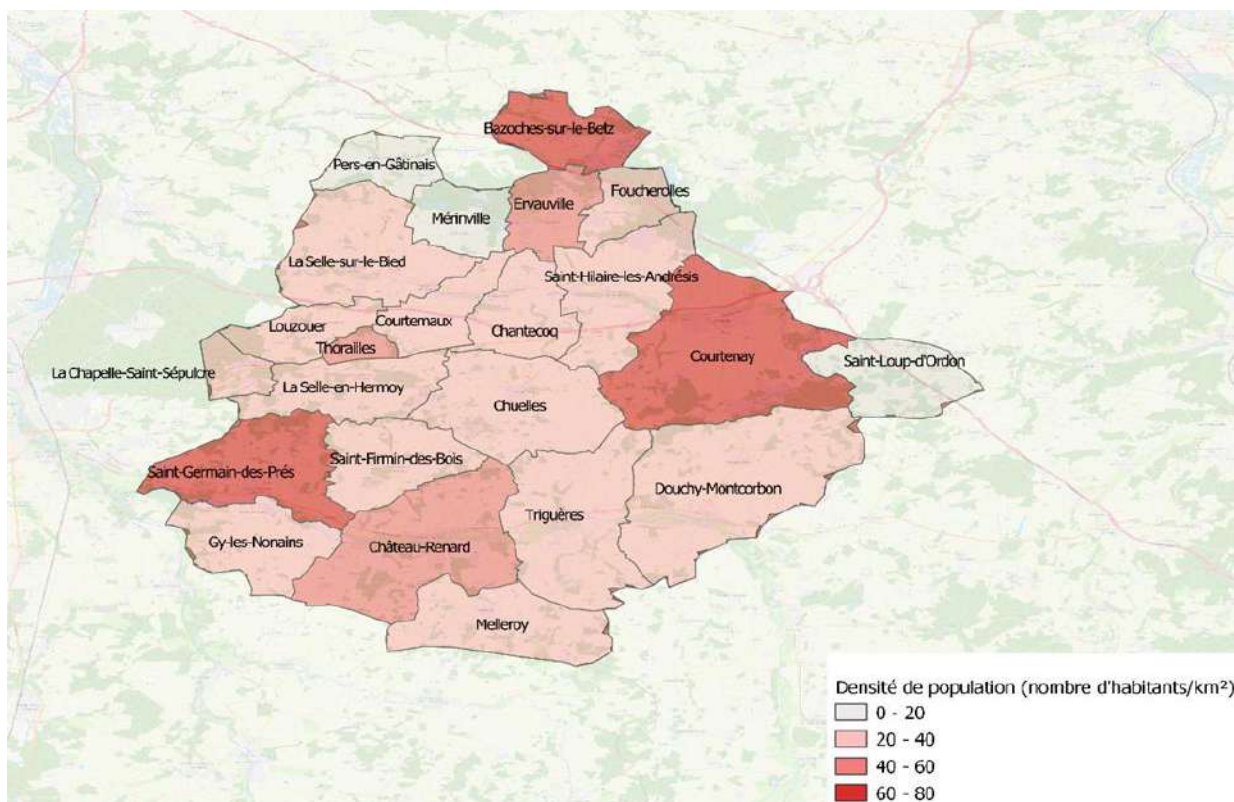
Entre 2010 et 2020, le territoire de la 3CBO a vu sa population diminuer de 4,5 %. Entre 2020 et 2030, nous avons estimé avec le scénario OMPHALE que la population allait augmenter de 3,6 % et de 7,6 % entre 2020 et 2050.

### Densité de population

Les densités de population en habitant par km<sup>2</sup> selon les communes du territoire sont présentées et illustrées dans le tableau et la carte ci-contre.

Années	1982	1990	1999	2008	2013	2019
Densité moyenne(hab./km <sup>2</sup> )	29,3	32,3	35,5	40,2	41,7	40,2

Évolution de la densité de population sur le territoire de la 3CBO entre 1982 et 2019



Cartographie de la répartition de la densité de population sur le territoire de la 3 CBO

Le territoire de la 3CBO est à majorité rural avec quelques villes denses que sont : Bazoche-sur-le-Betz, Saint-Germain-des-Prés et Courtenay.

### 3.1.2. Typologie d'habitat

L'analyse du type d'habitat est un élément essentiel afin de comprendre les tonnages collectés sur les déchèteries du territoire.

	2008	%	2013	%	2019	%
<b>Ensemble</b>	11 933	100	12 498	100	12 596	100
<b>Résidences principales</b>	8 687	72,8	9 159	73,5	9 250	73,4
<b>Résidence secondaires</b>	2 362	19,8	8 080	16,7	1 824	14,5
<b>Logements vacants</b>	884	7,4	1 229	9,9	1 523	12,1
<b>Maison</b>	10 934	91,6	11 430	91,7	11 557	91,7
<b>Appartement</b>	886	7,4	968	7,8	947	7,5

Évolution des typologies d'habitat du territoire de la 3CBO (Source : INSEE, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022)



Selon l'INSEE, le territoire de la 3CBO compte environ 12 600 logements en 2019 avec un taux de 92 % d'habitat individuel. Les logements utilisés en tant que résidences principales représentent 73 % des logements du territoire.

### 3.2. Activité économique

Sur la collectivité de la 3CBO, la principale activité économique est le commerce de gros et de détail, les transports et l'hébergement et restauration qui représente 29 % des unités légales. La construction est la deuxième activité économique du territoire avec 18,5 % des unités légales.

	Nombre	%
<b>Ensemble</b>	1 307	100
<b>Industrie manufacturières, industries extractives et autres</b>	98	7,5
<b>Construction</b>	242	18,5
<b>Commerce de gros et détail, transports, hébergement et restauration</b>	374	28,6
<b>Information et communication</b>	27	2,1
<b>Activités financières et d'assurance</b>	24	1,8
<b>Activités immobilières</b>	47	3,6
<b>Activités spécialisées, scientifique et techniques et activités de services administratifs et de soutien</b>	214	16,4
<b>Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale</b>	126	9,6
<b>Autres activités de services</b>	155	11,9

*Nombre d'unités légales par secteur d'activité au 31 décembre 2020 sur le territoire de la 3 CBO (Source : INSEE, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirène) en géographie au 01/01/2022))*

### 3.3. Diagnostic déchets

Le diagnostic déchets apporte des éclairages sur les quantités de déchets produits annuellement sur le territoire de la 3CBO et leur évolution depuis 2009.

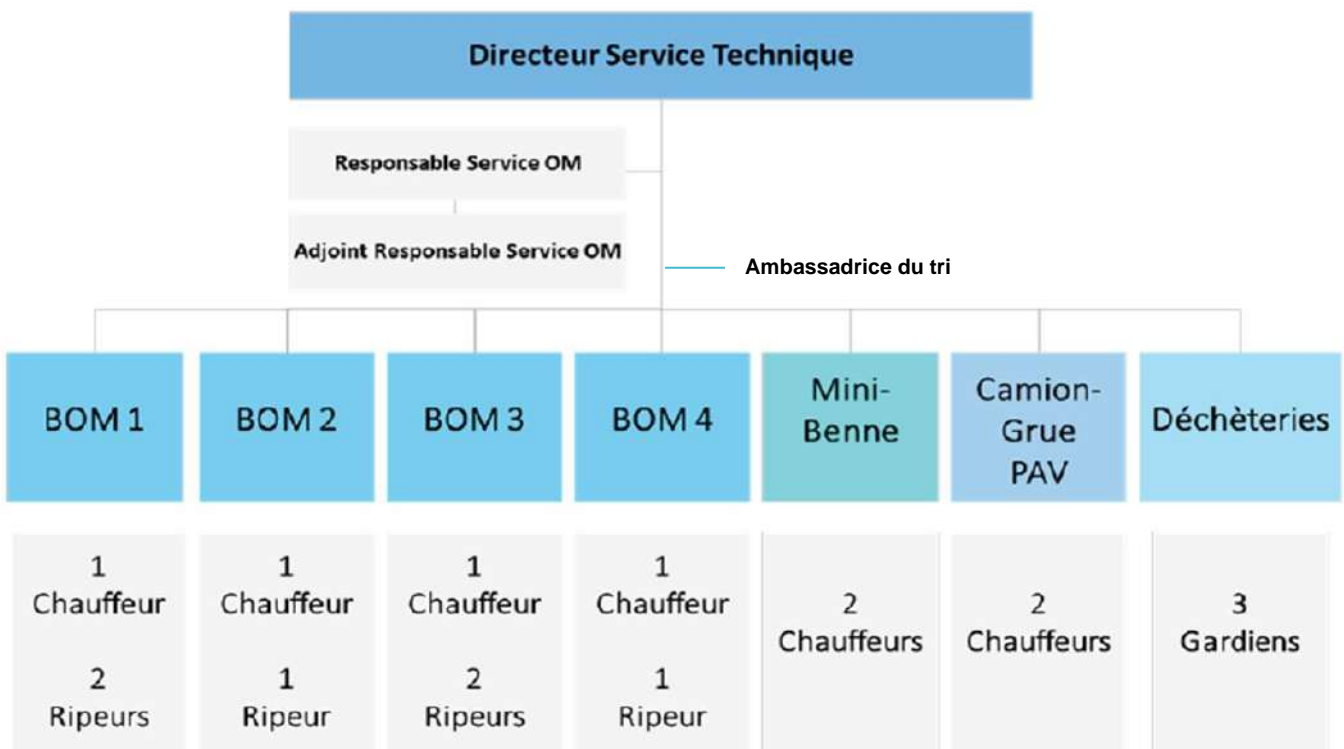


Il permet :

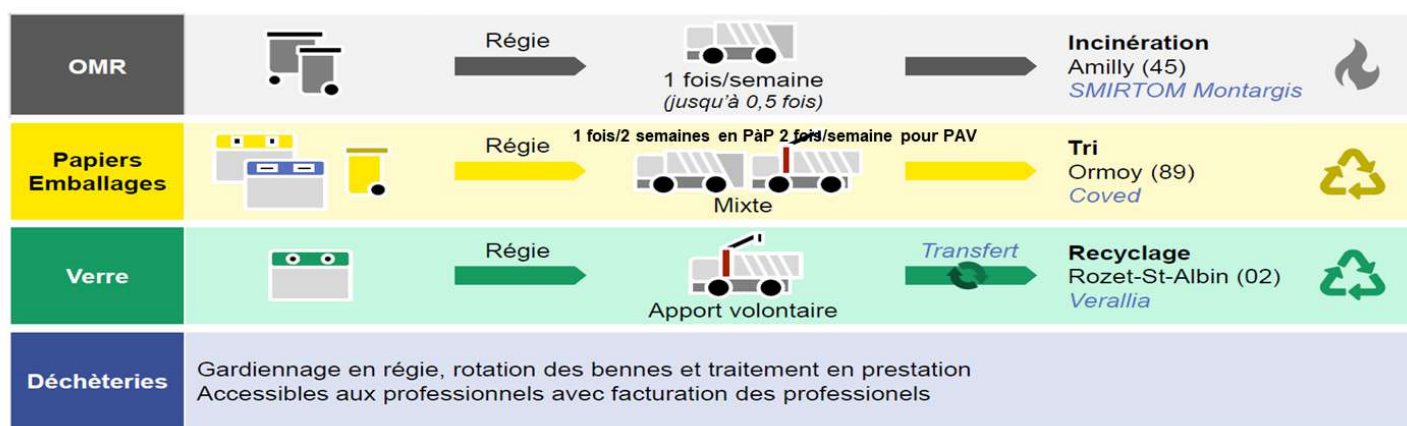
- d'évaluer la situation de la collectivité par rapport aux objectifs réglementaires nationaux et régionaux ;
- d'identifier les typologies de déchets sur lesquelles construire prioritairement la politique de prévention en lien avec les nouveaux objectifs, et les marges de réduction possible ;
- de positionner ces quantités par rapport à d'autres territoires en s'appuyant notamment sur les bonnes pratiques qui existent ailleurs.

### 3.3.1. Organisation interne du service collecte et traitement des déchets

➤ Organigramme du service collecte et traitement des déchets



## ➤ Répartition des compétences



### Les collectes supplémentaires

<b>Cartons des professionnels</b>	<b>Biodéchets alimentaires des professionnels</b>
Porte-à-porte 1 fois par semaine	Porte-à-porte 2 fois par semaine

Flux	Administrés concernés	Collecte	Transport	Prestataire/ Repreneur	TRAITEMENT
OMr	Particulier et professionnel	PàP	3CBO	SMIRTOM	Incinération avec récupération d'énergie
Verre	Particulier et professionnel	AV ou PàP pour les professionnels	VERRALIA	VERRALIA	Recyclage
Papiers	Particulier et professionnel	AV ou PàP pour les professionnels	3CBO	NORSKE SKOG	
Emballages	Particulier et professionnel	AV et PàP		- Aluminium : REGEAL AFFIMET - Acier : ARCELOR MITTAL - Cartonnettes et briques alimentaires : REVIPAC - Plastique : VALORPLAST	
Cartons	Professionnel	PàP		DERICHEBOURG	
Biodéchets	Professionnel	PàP		BIOGAZ	Valorisation énergétique
Textiles	Particulier	AV	LE RELAIS	REFASHION	Recyclage / Réutilisation/ Réemploi

Flux	Administrés concernés	Collecte	Transport	Prestataire/ Repreneur	TRAITEMENT	
Cartons	Particulier et professionnel	Déchèteries	VEOLIA	SOCCOIM VEOLIA	Recyclage	
Ferrailles	Particulier et professionnel		SEPUR	DERICHEBOURG		
Déchets verts	Particulier et professionnel			DECHAMBRE	Compostage	
Gravats	Particulier et professionnel			Béton de Chuelles	Valorisation matières	
Encombrants	Particulier et professionnel			DERICHEBOURG	Enfouissement CET classe 2	
D3E	Particulier et professionnel			PAPREC	ECOLOGIC	Dépollution
Cartouches	Particulier et professionnel		COLLECTOR'S		Recyclage	
Capsules	Particulier et professionnel		SUEZ	NESPRESSO	Recyclage	
Ampoules Néons	Particulier et professionnel			ECOSYSTEM	Valorisation énergétique Recyclage	
Déchets dangereux	Particulier et professionnel		MARTIN ENVIRONNEMENT	MARTIN ENVIRONNEMENT : DMS ECODDS : DDS COREPILE : Piles et accumulateur	Valorisation Recyclage Régénération	
Mobilier	Particulier et professionnel		BOURGOGNE RECYCLAGE	ECO-MAISON	Valorisation énergétique Recyclage	
Pneus	Particulier		3CBO	ALLIAPUR ou ERRIC PNEU	Valorisation matières	Recyclage

### ➤ **Services proposés**

Les services proposés par le service collecte et traitement des déchets sont les suivants :

- **Mise à disposition de bacs** : La 3CBO met à disposition des usagers des bacs gratuitement. Le service collecte se charge d'effectuer la livraison des bacs ainsi que les petites maintenances (roulettes, couvercles).

- **Location de benne** : Depuis 2016, la location de bennes est proposée aux particuliers et professionnels afin qu'ils puissent avoir à disposition une benne sur une période limitée et déterminée au préalable

- **Gestion déchèteries** : La 3CBO assure en régie la collecte des déchets des ménages et déchets assimilés et la gestion de ses trois déchèteries dans les communes de Château-Renard, Courtenay et La Selle-sur-le-Bied dont le gardiennage est géré par la 3CBO. En déchèteries, la collecte ainsi que le traitement de ces déchets sont gérées par des prestataires de service. Depuis le 1er janvier 2018, l'accès aux déchèteries est réglementé par un accès par carte selon les conditions suivantes :

- Accès particuliers : 20 passages gratuits par an et 1 € par passage supplémentaire souhaité ;
- Accès professionnels : Prestation payante à hauteur de 10 € par passage.

- **Vente de composteurs subventionnés aux particuliers**

- **Collecte des biodéchets** : Collecte 26 établissements du territoire contre 23 du SMIRTOM par convention. Les biodéchets collectés sont envoyés vers un méthaniseur chez Biogaz à Château-Renard pour une valorisation matière.

- **Convention Carton, verre et papiers des professionnels/établissements publics du territoire.**

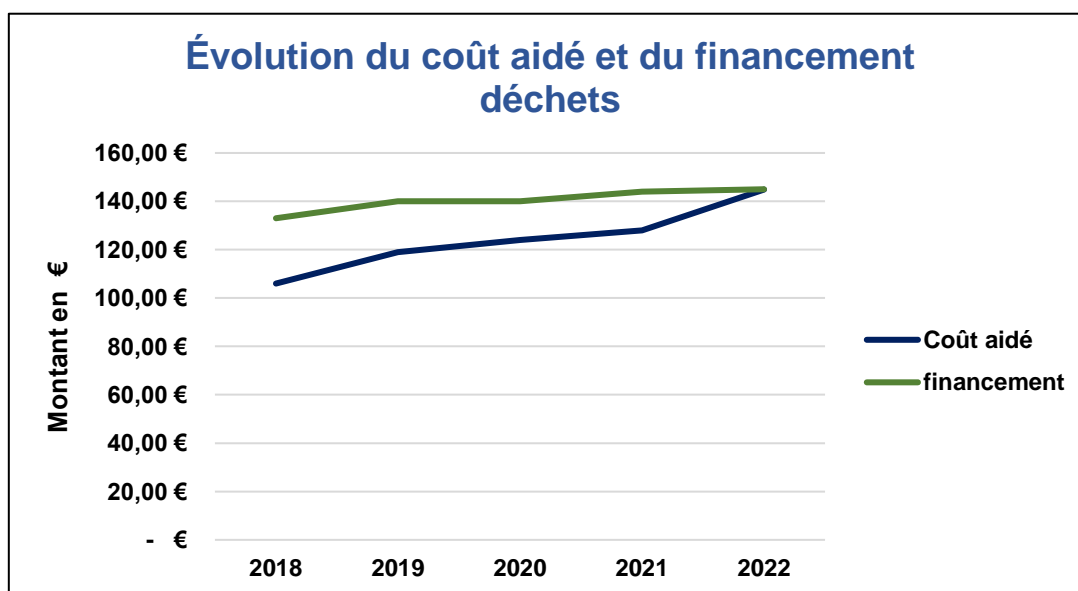
- **Convention redevance spéciale pour la collecte des déchets industriels banals des établissements professionnels** : facturés au nombre de litres collectés par passage.

### **3.3.2. Coût du service collecte et traitement des déchets**

En 2022, les dépenses réalisées du Service Public de Gestion des Déchets (SPGD) s'élevaient à **3 186 118 €** en fonctionnement (dont 957 924 € liés à la masse salariale) et **13 744 €** en investissement, soit un total de dépenses de **3 199 862 €** pour une recette globale réalisée de **3 390 376 €** (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) + Vente matière + Redevance Spéciale + Facturation à l'utilisateur + Co-financements), ce qui a généré un équilibre du SPGD avec un taux de couverture du coût par le financement de **100%**.

Le coût global de gestion des déchets ménagers de la 3CBO représentait en 2022 un coût aidé (= coût technique moins les soutiens apportés par les éco-organismes) évalué à **136,78 € HT/ habitant** (pour une moyenne nationale à **100 € HT/ habitant**, selon les données provenant du Système d'Information et d'Observation de l'Environnement (SINOE)). Le coût aidé de la 3CBO est en augmentation progressive depuis 2018, tout comme les valeurs de référence passant de 98 € HT/habitant à 136,78 € HT/ habitant.

Ci-dessous est présenté l'évolution du coût aidé et du financement du service collecte et traitement des déchets entre 2018 et 2022



Sans évolution majeure de la politique de gestion des déchets, la 3CBO devrait faire face à une forte augmentation du coût du service d'ici la fin du mandat, en tenant compte de l'évolution des coûts des contrats de collecte, de la séparation des flux, de l'extension des filières à Responsabilité Élargie du Producteur (REP), de l'évolution du

coût de traitement des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), des déchèteries vétustes, de l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP). Si l'on veut éviter de recourir au levier fiscal, la mise en place d'une stratégie de prévention et d'optimisation des déchets est donc une nécessité absolue, tant d'ailleurs pour des raisons environnementales que financières.

### 3.3.3. Évolution des déchets

#### 3.3.3.1. Évolution des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) entre 2009 et 2022

De 2009 à 2016, le SAR gérait la collecte et le traitement des déchets dans les cantons de Courtenay et de Château-Renard. En 2017, la 3CBO a été créée pour reprendre cette gestion.

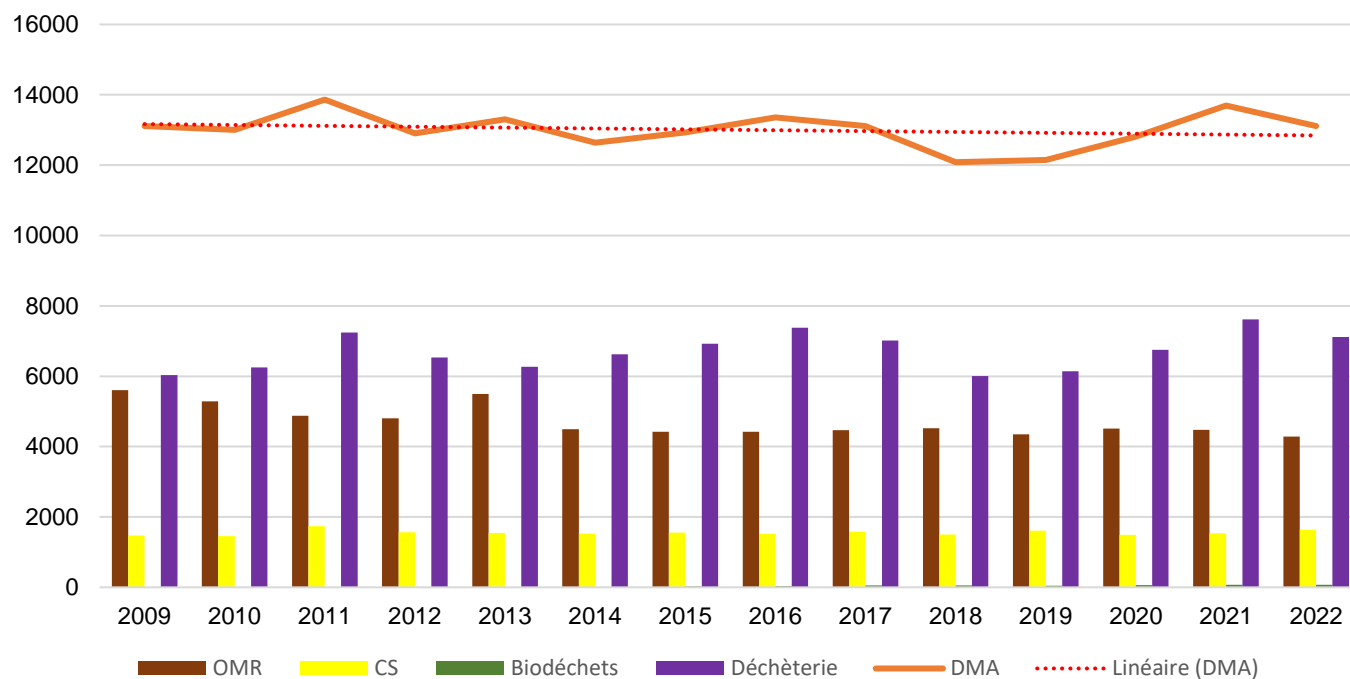
La production de déchets ménagers et assimilés (DMA) a connu une stabilité remarquable de 2009 à 2022. Après une légère **baisse de 2%** entre 2010 et 2017, passant de 636 à 621 kg/habitant, le ratio de DMA a ensuite **augmenté de 4%** pour atteindre 643 kg/habitant en 2022. Cette hausse peut s'expliquer par la mise en place du tri sélectif en porte-à-porte sur 3 communes depuis 2019 et l'arrivée des nouvelles filières à Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) dans les déchèteries. Il convient de noter que l'année 2020 ne peut être prise en compte en raison des confinements liés à la pandémie de COVID-19. Ainsi, l'année de référence pour le calcul des futures réductions sera celle de 2022.

Le ratio des DMA collectés **a baissé de 3% entre 2010 et 2020**. Malgré cette baisse, l'objectif visant à réduire de 10 % les DMA par habitant de 2020 par rapport à 2010 n'a pas été atteint par la collectivité.

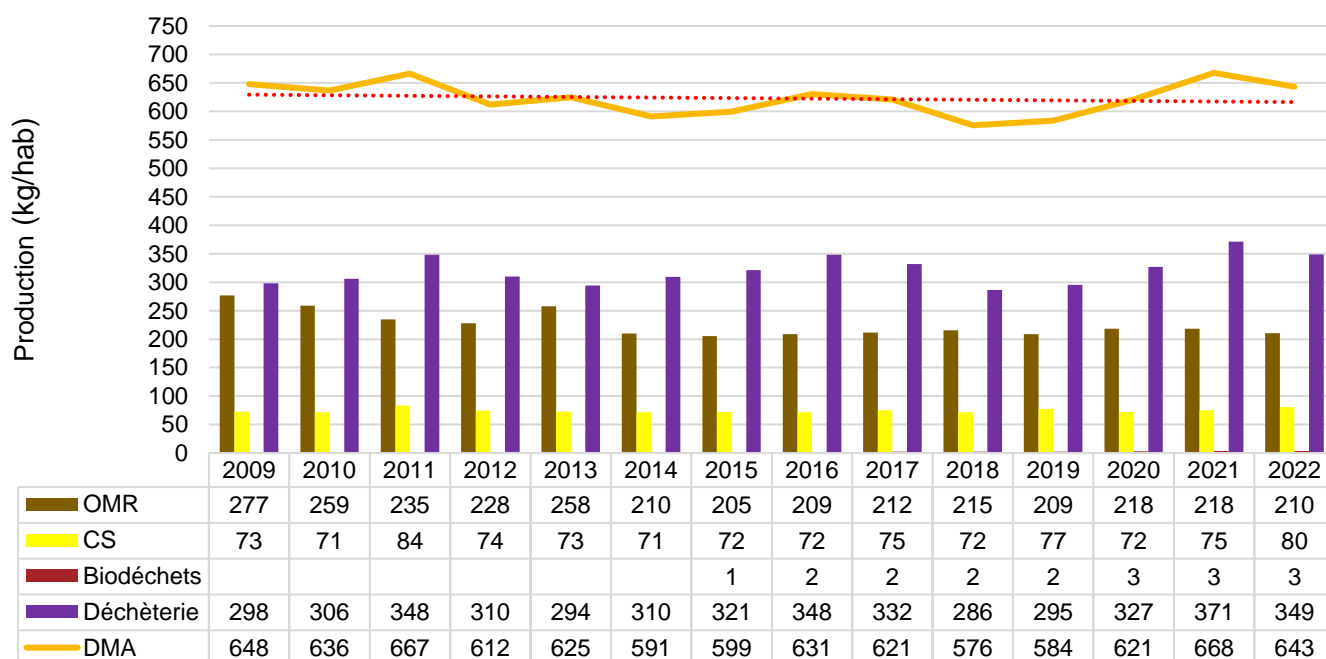
En 2022 ce sont **13 116 tonnes** de DMA qui ont été collectées soit une production de **647kg par habitant**, contre 673 en 2021 soit une baisse de **4%**.



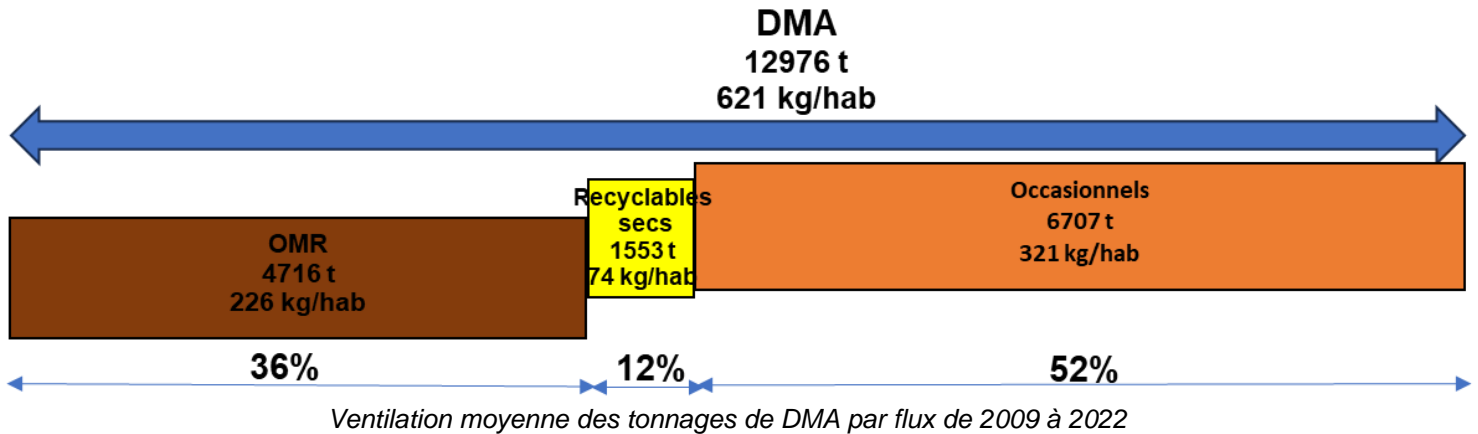
## Évolution de la production de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) de 2009 à 2022 en t/an



## Évolution de la production de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) de 2009 à 2022 en kg/hab/an



La ventilation des tonnages moyennes de DMA par catégories de déchet entre 2010 et 2022 est présentée ci-dessous.

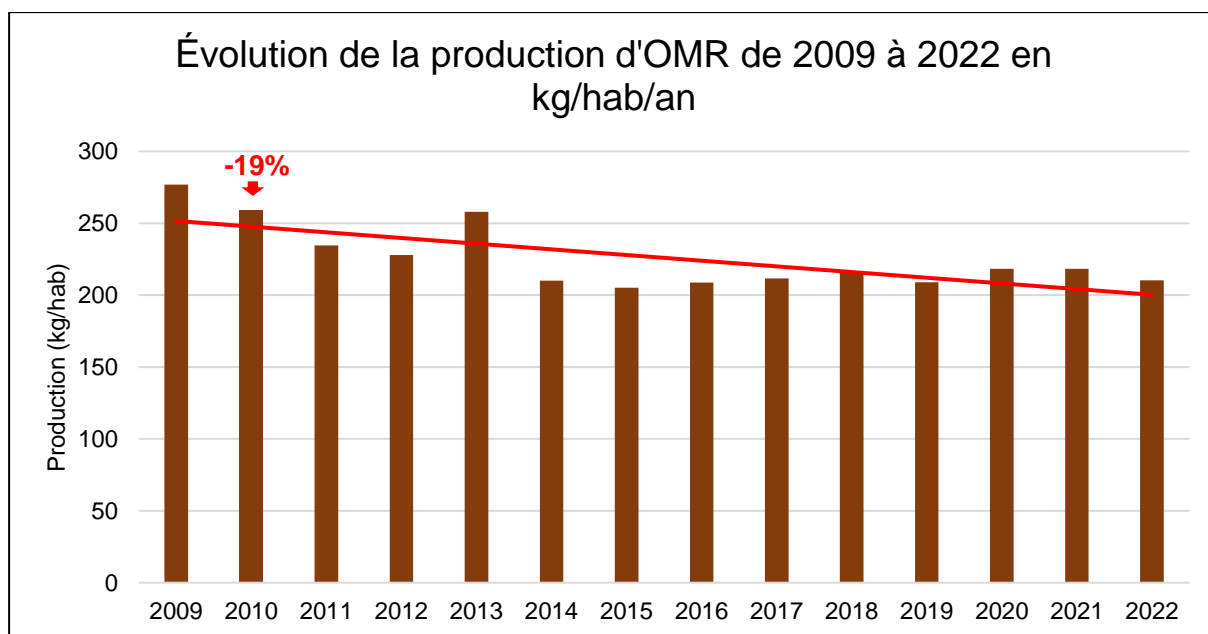
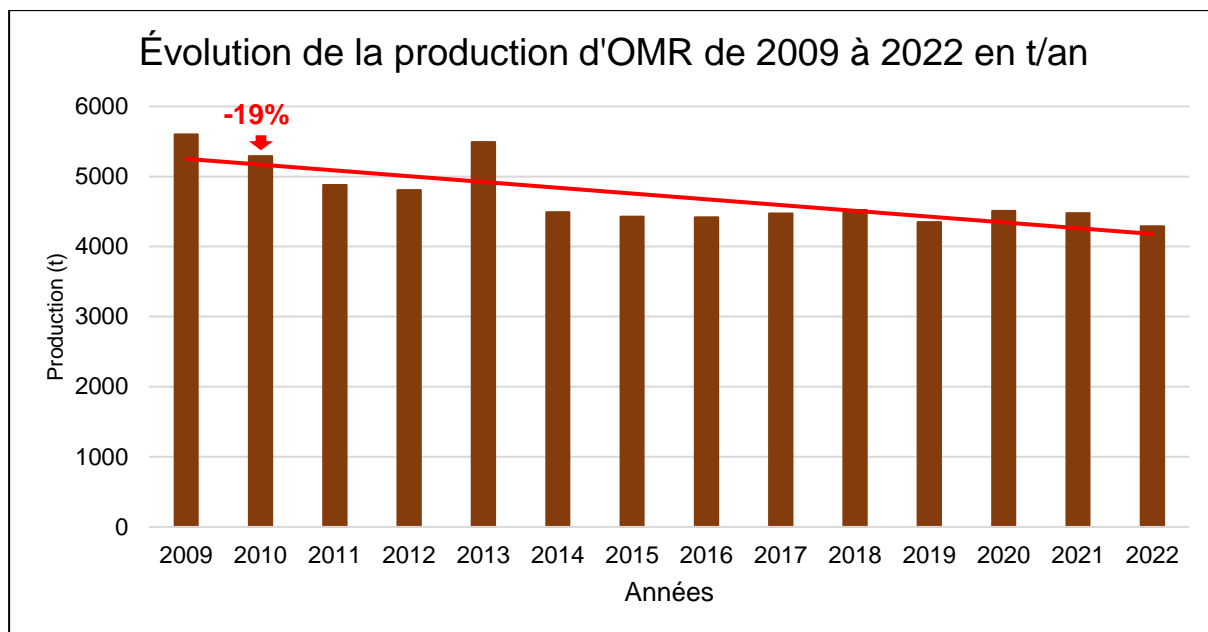


L'augmentation des performances de collecte par habitant se retrouve principalement au niveau des déchèteries et des ordures ménagères résiduelles.

### 3.3.3.2. Évolution des Ordures Ménagères et résiduelles (OMR) entre 2009 et 2022

Les Ordures Ménagères résiduelles (OMR) regroupent les déchets qui ne peuvent pas être triés ailleurs ou qui n'ont pas de poubelle spécifique. Cela inclut des éléments comme les emballages, les papiers, le verre, les textiles, les biodéchets, ainsi que d'autres déchets non recyclables tels que les morceaux de papier, les déchets hygiéniques, les plastiques, la vaisselle non recyclable, les métaux, le bois et les gravats, ...

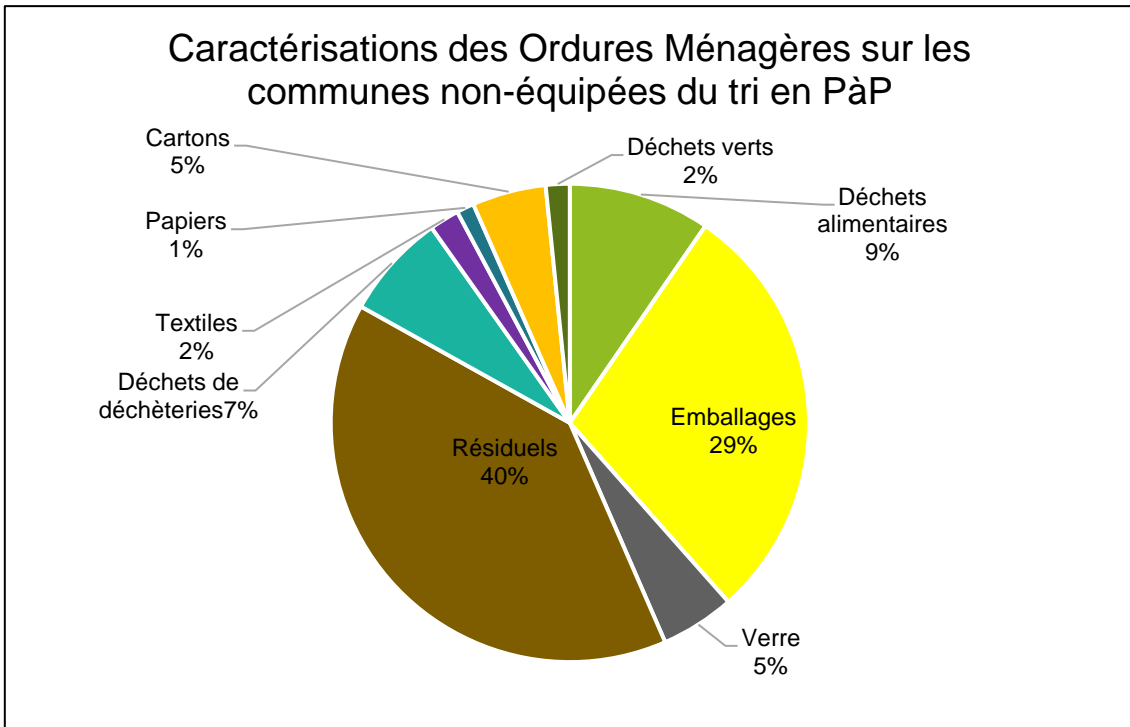
La production des OMR a diminué de **19%** entre 2009 et 2022, passant de **5601 à 4289 tonnes**, avec une réduction de la production par habitant de **277 à 210 kg**. Cette baisse s'explique par la vente de composteurs aux particuliers à partir de 2009, le renforcement des consignes de tri, l'extension du tri sélectif en porte-à-porte en 2019 et une campagne de sensibilisation incluant la distribution de guides de tri en 2021.



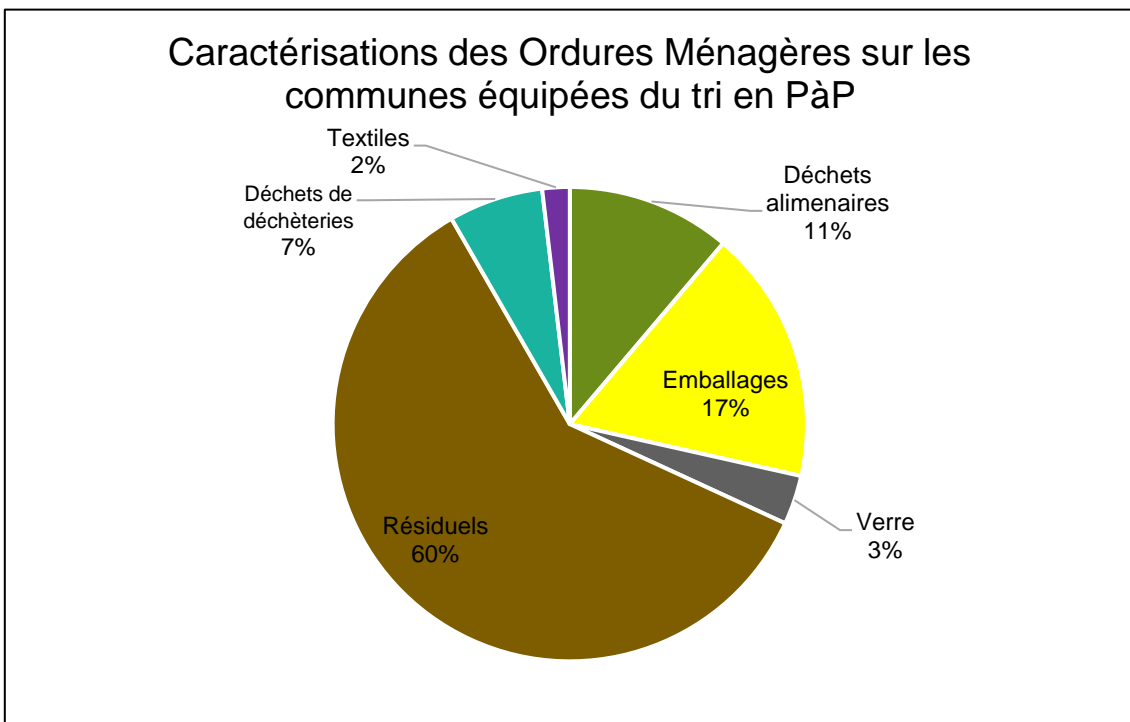
### **Caractérisations des OMR**

Dix caractérisations des OMR ont été menées en avril et mai 2023, dont les résultats sont présentés ci-dessous :

- Six caractérisations sur trois communes **non équipées du tri** en porte à porte : Saint-Germain-des-Prés (campagne); Château-Renard et Courtenay



- Quatre caractérisations sur trois communes **équipées du tri** en porte à porte : La Selle-sur-le-Bied ; Pers-en-Gâtinais et Chuelles.

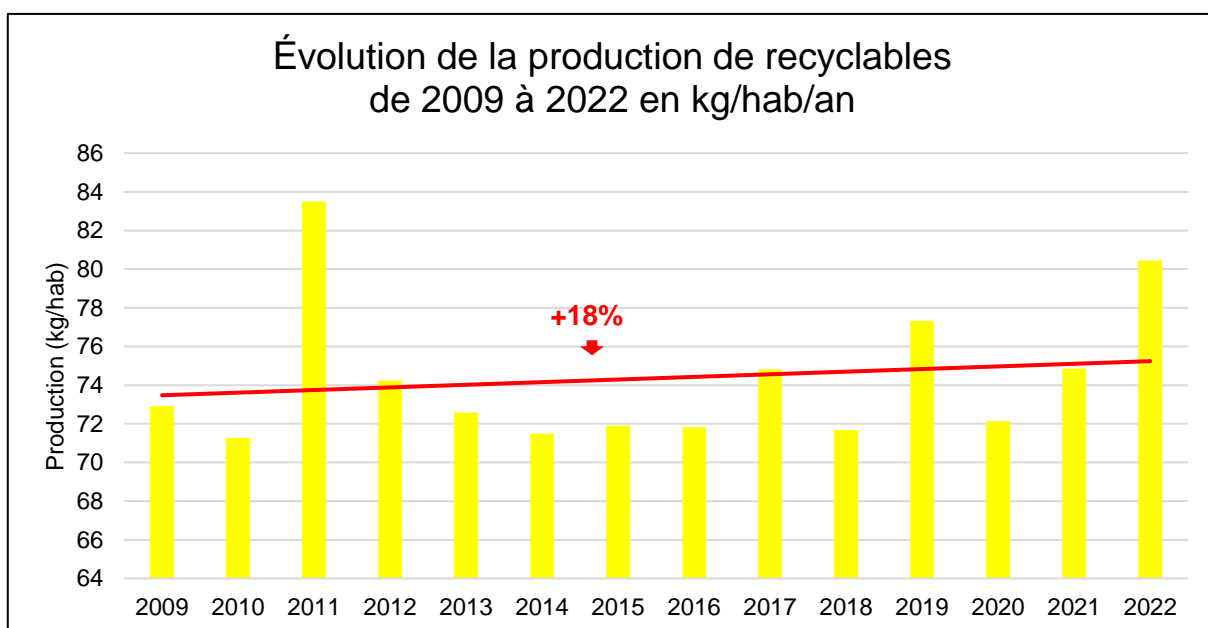
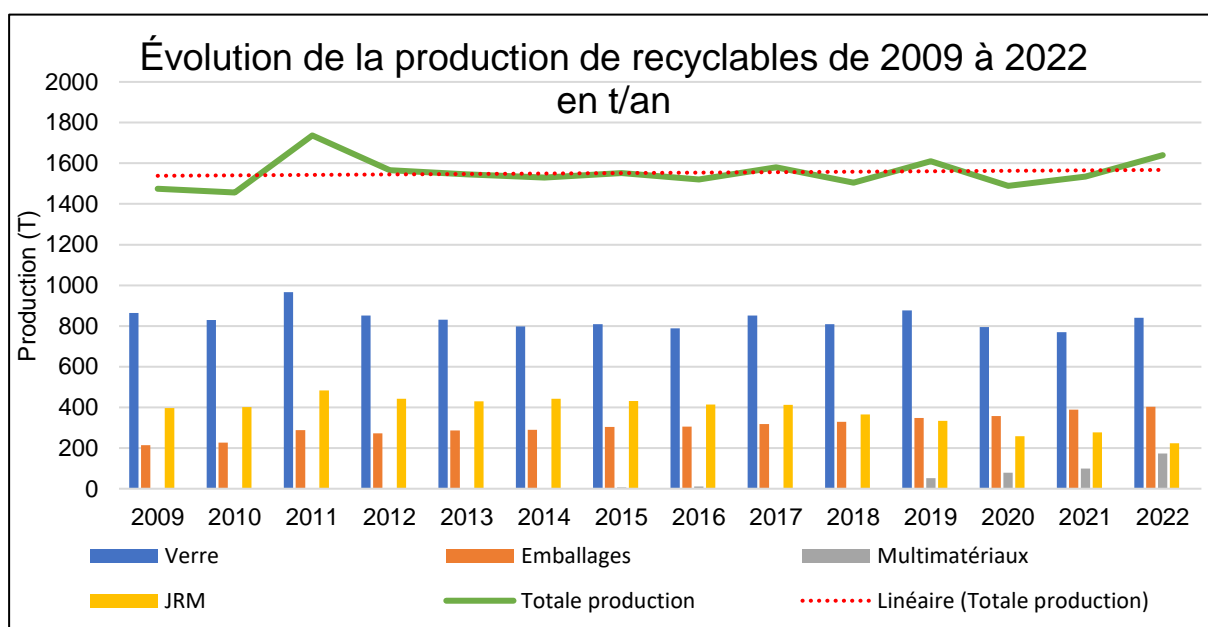


Les données indiquent que la majorité des déchets recyclables, biodéchets et déchets de déchèterie se retrouvent encore dans les poubelles des communes non équipées en porte à porte **(60%) et 40%** pour celles qui le sont. Il est donc important de mettre

en place des actions de prévention visant à réduire ces déchets, en se concentrant spécifiquement sur ces types de déchets.

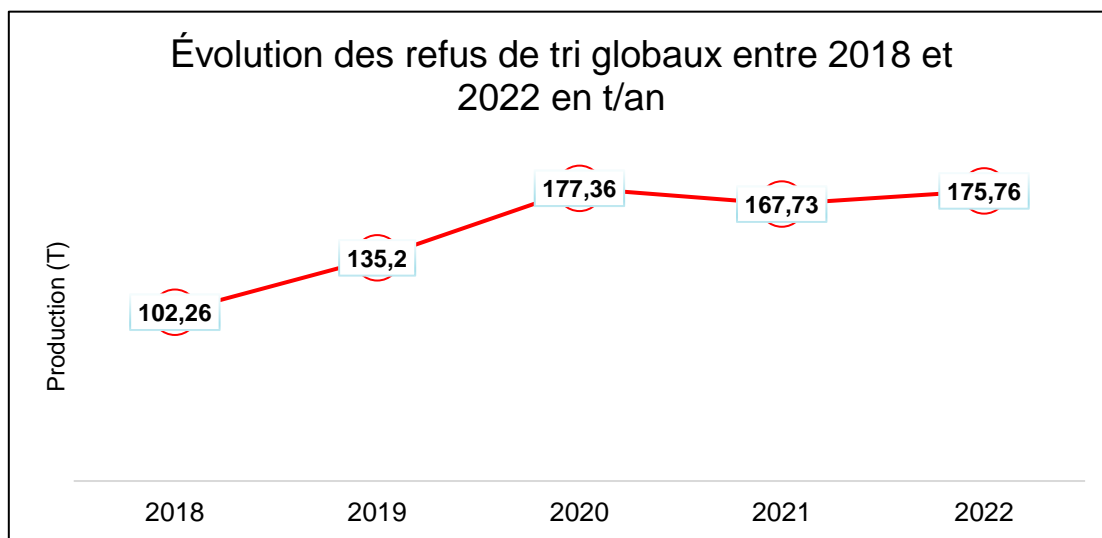
### 3.3.3.3. Évolution des Déchets recyclables entre 2009 et 2022

La production des recyclables a augmenté de **18% entre 2009 et 2022**, passant de **1475 à 1640 tonnes**, soit une production par habitant de **75 à 80 kg**. Cela peut s'expliquer par la mise en place du tri sélectif en porte-à-porte en 2019 et la campagne de sensibilisation avec la distribution de guide de tri en 2021. Le pic de 2011 ne se poursuit pas dans le temps, probablement à raison d'un effet de stock du verre entre 2010 et 2011.

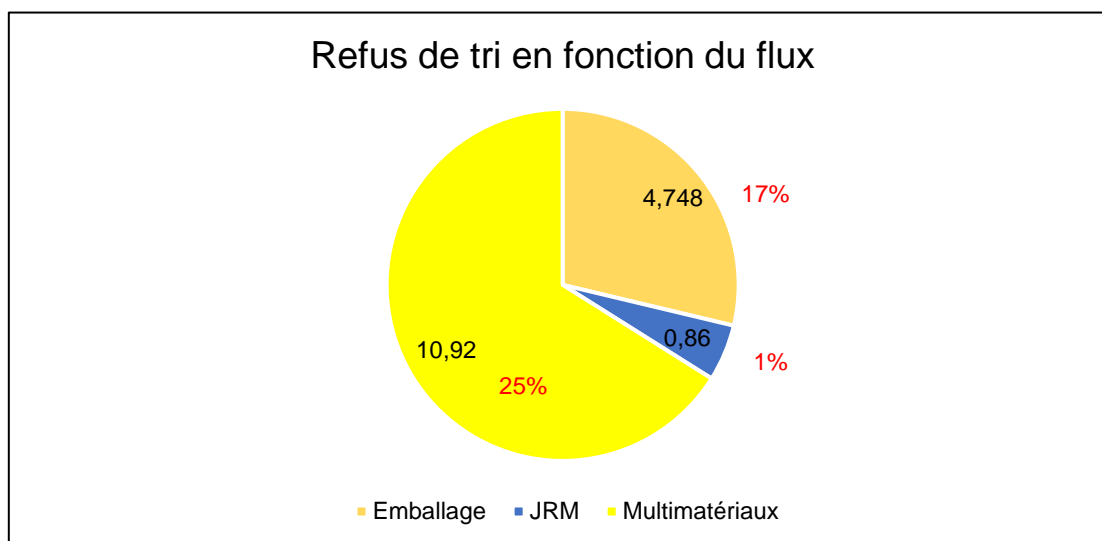


### Caractérisations du tri sélectif

Il est intéressant de noter que la quantité de refus de tri a augmenté de manière significative au cours des dernières années (**72%**). Les déchets triés en centre de tri qui ne sont pas repris pour une valorisation et une partie du flux de déchets qui ne peut pas être prise en charge par le centre de tri contribuent à cette augmentation. Il semble que l'ouverture d'un nouveau centre de surtri d'ici 2025 pourrait être une solution pour mieux gérer cette situation et améliorer le processus de tri des déchets.



En 2022, **18 caractérisations** ont été réalisées au centre de tri afin d'évaluer, par type de flux, les déchets non conformes nommés « refus de tri » dont voici le détail :





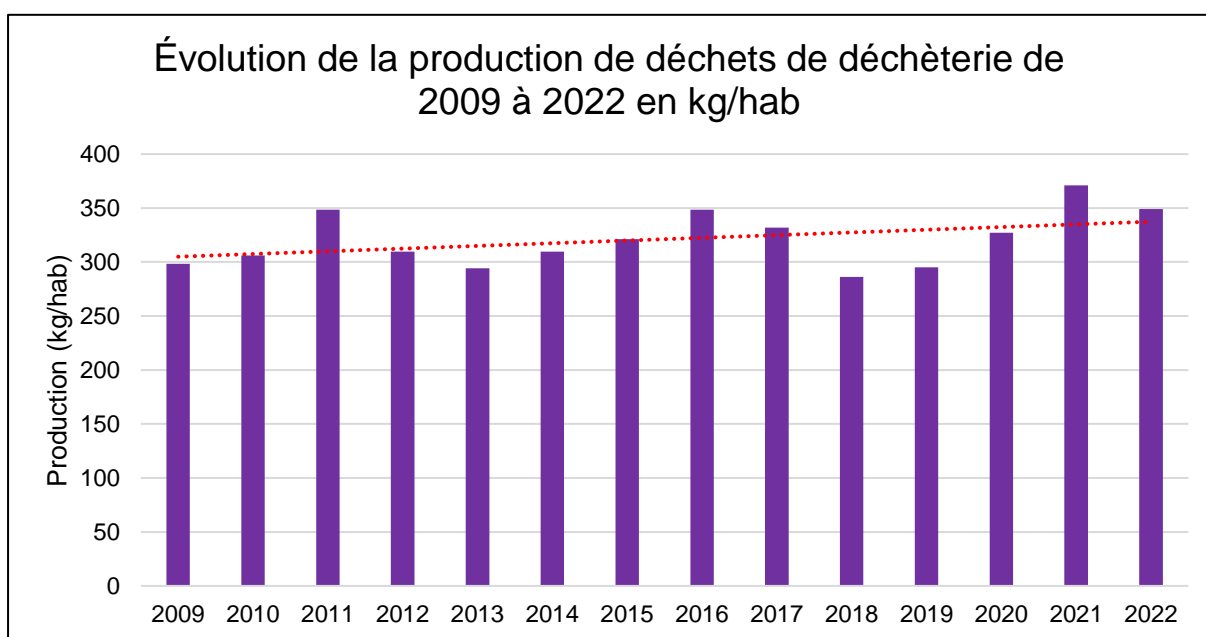
**Emballages** : La moyenne glissante du refus de tri s'élève à 16,67%, soit 4,748 kg. Listes des déchets refusés : sacs d'ordures ménagères, emballages pleins ou restes alimentaires, verre, cintres, jouets, mouchoirs, poches médicales, textiles...

**Journaux, Revues, Magazines (JRM)** : La moyenne glissante du refus de tri s'élève à 1,45%, soit 0,860 kg. Listes des déchets refusés : films plastiques, briques alimentaires, papiers broyés, verre, emballages plastiques.

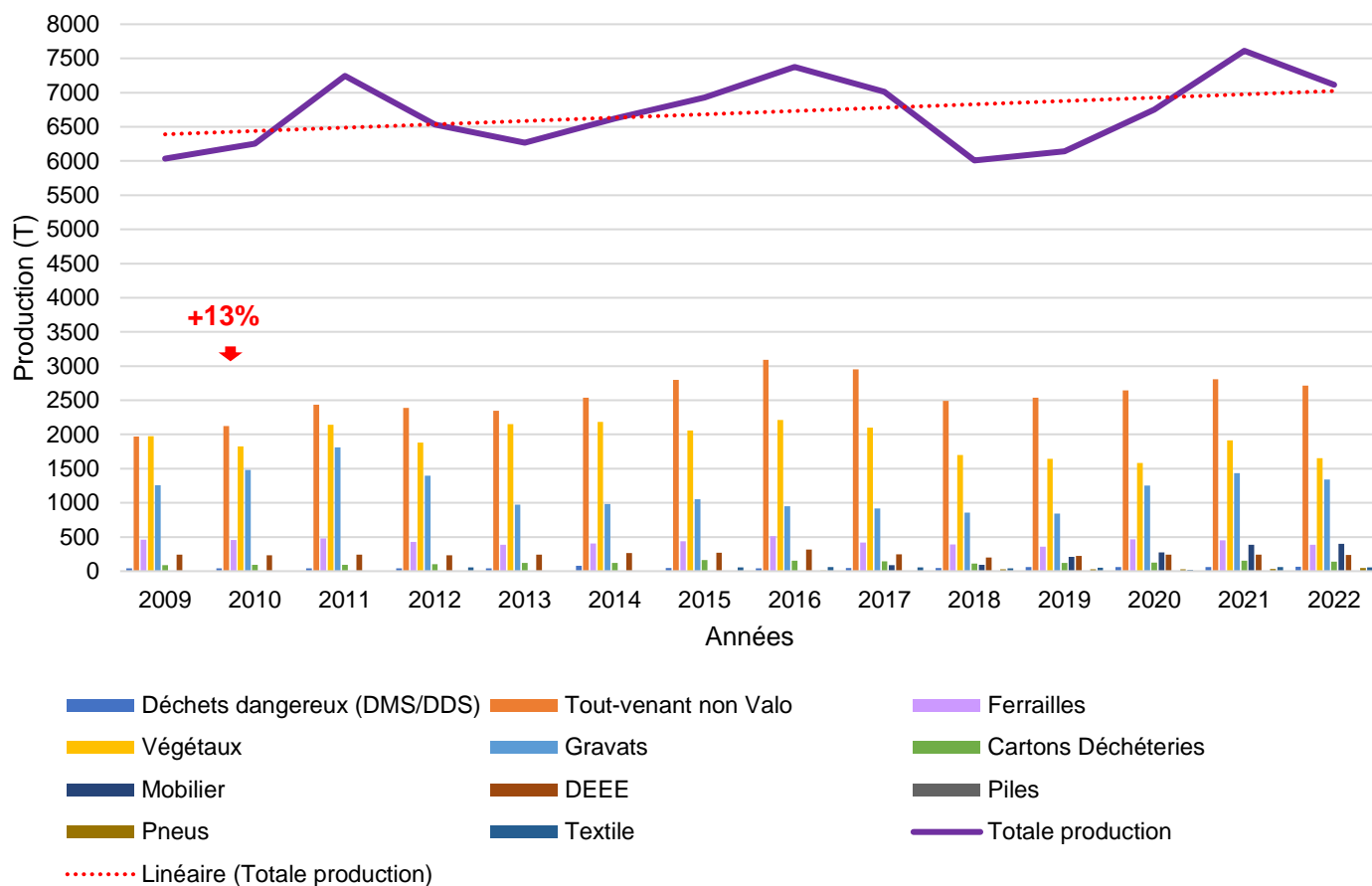
**Multilatéraux** : La moyenne glissante du refus de tri s'élève à 24,73%, soit 10,92 kg. Listes des déchets refusés : sacs d'ordures ménagères, emballages pleins ou restes alimentaires, bidon de pétrole, jouets, mouchoirs, textiles...

#### 3.3.3.4. Évolution des Déchets de déchèterie entre 2009 et 2022

Les apports en déchèterie ont augmenté de **13%** entre 2009 et 2022, passant de **6032 à 7117 tonnes**, soit une production par habitant de **298 à 371 kg**. Les principaux déchets déposés en déchèterie sont les encombrants, les déchets verts et les gravats, probablement en raison des conditions d'accès des professionnels. Le volume des encombrants en déchèterie a également augmenté, passant de **1970 à 2716 tonnes** entre 2009 et 2022, avec une production par habitant passant de **97 à 133 kg**. L'augmentation des quantités collectées en déchèterie par habitant, atteignant en moyenne **321 kg par an**, pourrait être réduite par des actions de prévention, comme la création de zones de réemploi dans le futur écopôle.



### Évolution de la production de déchets de déchèterie de 2009 à 2022 en t/an



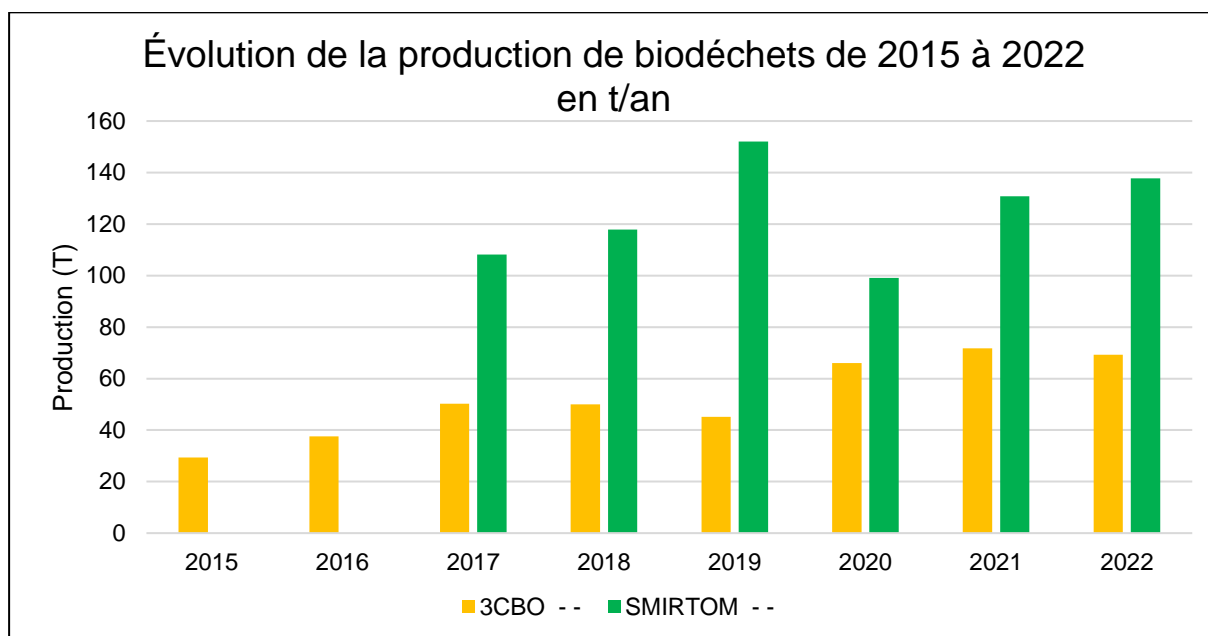
### 3.3.3.5. Évolution des Biodéchets entre 2009 et 2022

La collecte des biodéchets (déchets alimentaires) est réalisée depuis 2015 gratuitement pour les établissements scolaires et professionnels des territoires de la 3CBO (uniquement pour les établissements qui en ont fait la demande) et du SMIRTOM via une prestation. Cette collecte est amenée à s'étendre, d'ici 2024, au vu de la réglementation (Loi AGECE).

L'augmentation de la production de biodéchets est essentiellement due à l'augmentation du nombre de professionnels pris en charge par an.

Pour les particuliers, la 3CBO met à disposition des composteurs subventionnés depuis 2009 pour les accompagner dans leur démarche de réduction des déchets et sortir les biodéchets des OMR. Depuis 2009 près de **600** de composteurs ont été distribués pour 13 000 foyers du territoire, soit **5%**. Il est à noter qu'au vu de la typologie

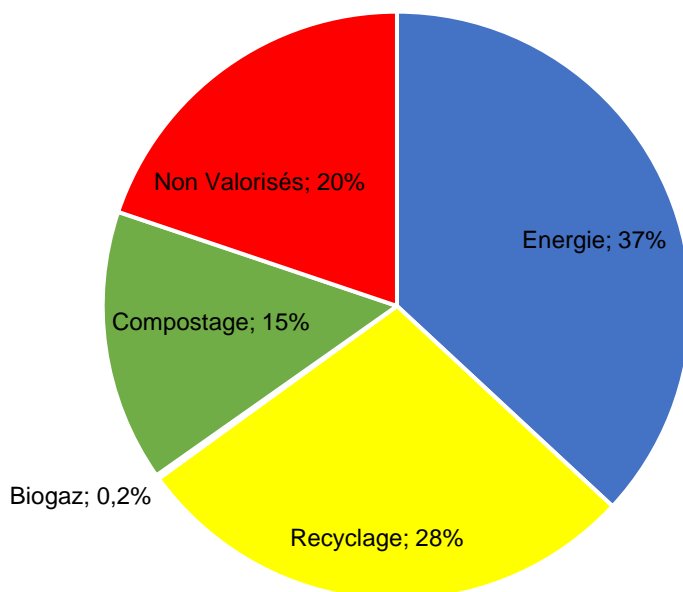
rurale de notre territoire, certains habitants pourraient potentiellement utiliser d'autres pratiques pour gérer leurs biodéchets. Une enquête auprès des usagers permettrait d'avoir davantage d'éléments. Au regard de ces éléments il est important que la 3CBO développe d'avantage ce dispositif de tri à la source des biodéchets.



### 3.3.4. Valorisation des déchets

Depuis de nombreuses années le traitement des déchets est un enjeu majeur pour la 3CBO afin de limiter l'impact écologique des déchets et favoriser une gestion durable des ressources. En moyenne **80%** des Déchets Ménagers et Assimilés produits sont valorisés dont la répartition est la suivante :

## Répartition moyenne des traitements



La 3CBO bénéficie du traitement de ces ordures ménagères par l'usine d'incinération d'Amilly produisant de la chaleur pour les bâtiments voisins (hôpital, EREA et EHPAD d'Amilly). Les déchets sont valorisés énergétiquement et servent ainsi de source de chaleur pour les établissements se trouvant à proximité du site.

Grâce à la collecte des biodéchets, la 3CBO permet également d'alimenter l'usine de méthanisation de Château-Renard, Gâtinais BIOGAZ, pour la production de gaz naturel injecté dans le réseau et en digestat par les agriculteurs locaux.

Les déchets recyclables (emballage et papier) sont déposés au centre de tri d'Ormoy (89) afin d'être triés et envoyés vers les repreneurs adéquats et le verre vers l'entreprise Verallia spécialisée dans le recyclage de l'emballage en verre pour les boissons et les produits alimentaires. Au niveau des déchèteries des filières REP sont mises en place au fur à mesure de l'évolution de la réglementation depuis 2001. Les déchets verts sont pris en charge par DECHAMBRE pour la production de compostage au niveau de leur plateforme à La selle-Sur-le-Bied.

Les déchets non valorisés sont essentiellement composés de tout-venants.

### 3.3.5. Analyse de la matrice AFOM (Atouts, Faiblesse, Opportunités et Menaces)

A partir des éléments de diagnostic présentés précédemment, il est possible de construire une matrice « AFOM » (Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces) du territoire de la 3CBO. Les atouts et faiblesses sont directement liés au fonctionnement interne de la 3CBO ou service collectif, tandis que les opportunités et les menaces sont externes à la collectivité donc imposées. Cette matrice a pour objectif de faire ressortir les principales lignes stratégiques qui sont apparues dans le diagnostic afin de contribuer au choix et à la construction du plan d'actions de prévention. A cette fin, la matrice est structurée selon 4 axes résumés dans le schéma ci-dessous :

■ **Construire la matrice Atouts/Faiblesses/Opportunités/Menaces (AFOM) et en exploiter les résultats**

<b>INTERNE</b>	<b>ATOUTS</b> Ex : passage programmé à la tarification incitative	<b>FAIBLESSES</b> Ex : faibles contacts avec les habitants de logements collectifs	<b>Ce sur quoi l'équipe projet a une certaine marge de manœuvre</b>
	<b>OPPORTUNITÉS</b> Ex : nombreuses associations actives dans le développement durable sur le territoire	<b>MENACES</b> Ex : population précarisée, qui a d'autres priorités que la réduction des déchets	<b>Ce qui s'impose ou nécessitera des partenariats</b>
<b>EXTERNE</b>			

Idéalement, la matrice AFOM s'élabore **en concertation** avec les décideurs de la collectivité, l'équipe projet, la CCES.

### **ATOUTS**

Étude d'optimisation des déchets tous les 5 ans depuis 2004  
Extension des consignes de tri  
Gestion des biodéchets des pros et distribution de composteurs subventionnés aux particuliers  
Mise en place du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)  
Membre au PETR Gâtinais Montargois et adhésion à PERSEE3C

### **FAIBLESSES**

Vétusté des 3 déchèteries  
1<sup>ère</sup> formalisation du PLPDMA  
Manque de visibilité des actions auprès du grand public  
Collaboration assez faible entre la 3CBO et les acteurs de l'ESS du territoire.

### **OPPORTUNITÉS**

Cadre réglementaire  
Dynamique de territoire engagée depuis le PLP  
Développement de la tarification incitative  
Prise de conscience de la population  
Développement de nouvelles filières à Responsabilité Élargie des Producteurs (REP)

### **MENACES**

Déchets verts : Forte production de végétaux  
Maintenir une dynamique sur 6 ans  
Changement de comportement difficile à initier  
Méfiance des usagers vis-à-vis des filières déchets (reportages TV)

Le détail de cette matrice se trouve en annexe 1 de ce document.

## 4. Gouvernance du PLPDMA

### 4.1. Pilotage et suivi du PLPDMA

#### ***Coordonnées de l'animateur***

Nom : **DIAKHATÉ** Prénom : **Doussouba**

Service : **Environnement**

Fonction dans l'organisme : **Ingénieure Environnement**

Téléphone : **02 38 97 31 06** Email : [environnement@3cbo.fr](mailto:environnement@3cbo.fr)

#### ***Élu référent en charge du programme***

Nom : **HAMON** Prénom : **Stéphane**

Fonction dans l'organisme : **Vice-Président en charge de l'environnement et de l'écologie**

Téléphone : **02 38 94 23 63** Email : [stephane.hamon@3cbo.fr](mailto:stephane.hamon@3cbo.fr)

#### 4.1.1. Composition de l'équipe projet

Prénom-NOM	Fonction
Stéphane HAMON	Vice-Président en charge de l'environnement et de l'écologie
Catherine CORBY-GUENEE	Élue référente ECI de la 3CBO, déléguée 3CBO et référente PAT au PETR Montargois-Élue adjointe Saint-Germain-des-Prés
Elisabeth MOISY	Directrice Générale des services
Sébastien FRIEH	Directeur des Services Techniques
Doussouba DIAKHATÉ	Ingénieure environnement
Anne-Sophie DUMONT	Responsable service collecte et traitement

#### 4.1.2. Composition de la commission Consultative, d'Évaluation et de Suivi (CCES)

Prénom-NOM	Structure	Fonction
Stéphane HAMON	Communauté de communes Cléry Betz Ouanne (3CBO)	Vice-Président en charge de l'environnement et de l'écologie -Maire de Chuelles
Catherine CORBY GUÉNÉE	Communauté de communes Cléry Betz Ouanne (3CBO)	Élue référente ECI à la 3CBO, Déléguée 3CBO et référente PAT au PETR Montargois-Elue adjointe Saint-Germain- des-Prés
Doussouba DIAKHATE	Communauté de communes Cléry Betz Ouanne (3CBO)	Ingénieure environnement
Anne-Sophie DUMONT	Communauté de communes Cléry Betz Ouanne (3CBO)	Responsable du service collecte et traitement des déchets
Laure-Noëlle DEGOUY	Communauté de communes Cléry Betz Ouanne (3CBO)	Directrice des Services Généraux
Isabelle COLLIN- FEVRE	ADEME Centre-Val de Loire	Ingénieure ECI et déchets
Amélie LIVINAL	Chambre des métiers et de l'artisanat	Conseillère environnement
Alain TLOUZEAU	Union Fédérale des Consommateurs (UFC) Que Choisir du Loiret	Président
Géraldine GIFFAUT	Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SMIRTOM) de Montargis	Chargée de communication
Jean-Paul BILLAULT	Recyclerie de Châtillon-Coligny	Responsable de l'Association Art en Sens
Sébastien CAUBET	Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Gâtinais Montargois	Chargé de mission climat énergie
Stéphanie POIDRAS	Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SMIRTOM) de Montargis	Directrice adjointe
Valérie BELLIERE	Persée3C Association d'entreprises menant des actions d'économie circulaire	Secrétaire



## 5. Stratégie et plan d'actions

### 5.1. Stratégie

Le diagnostic des déchets a permis d'évaluer les évolutions des différents déchets collectés par la 3CBO au cours des quatorze dernières années et d'identifier à travers l'analyse de la matrice AFOM les axes stratégiques d'une politique de prévention des DMA collectés.

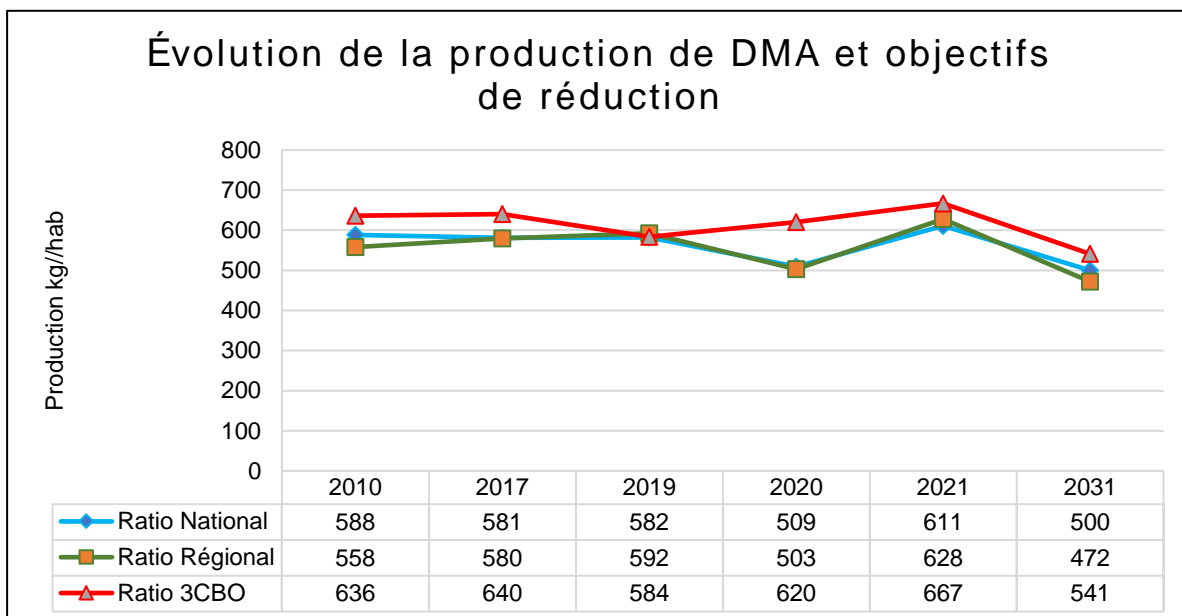
Cette politique s'inscrit pleinement dans le cadre réglementaire d'objectifs de réduction nationaux et régionaux par rapport aux années de référence 2010 et 2015.

Il s'agit donc maintenant de décliner quantitativement des objectifs réalistes pour le PLPDMA à horizon 2028 et de mettre en place des actions qui visent à les atteindre, voire à les dépasser grâce à une bonne compréhension et une adhésion des acteurs partenaires et du grand public.

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets du Centre-Val de Loire à travers le SRRADDET fixe comme objectif de réduire de 15% la quantité (en kg/hab/an) de DMA en 2025 par rapport à 2010. Le lancement du PLPDMA en 2024 ne permet pas la réalisation de l'objectif dans le délai imparti. Les objectifs sont donc fixés sur la base de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) qui répond aux obligations de l'ensemble des documents réglementaires.

#### ***Projection des objectifs réglementaires de prévention et objectifs de la 3CBO***

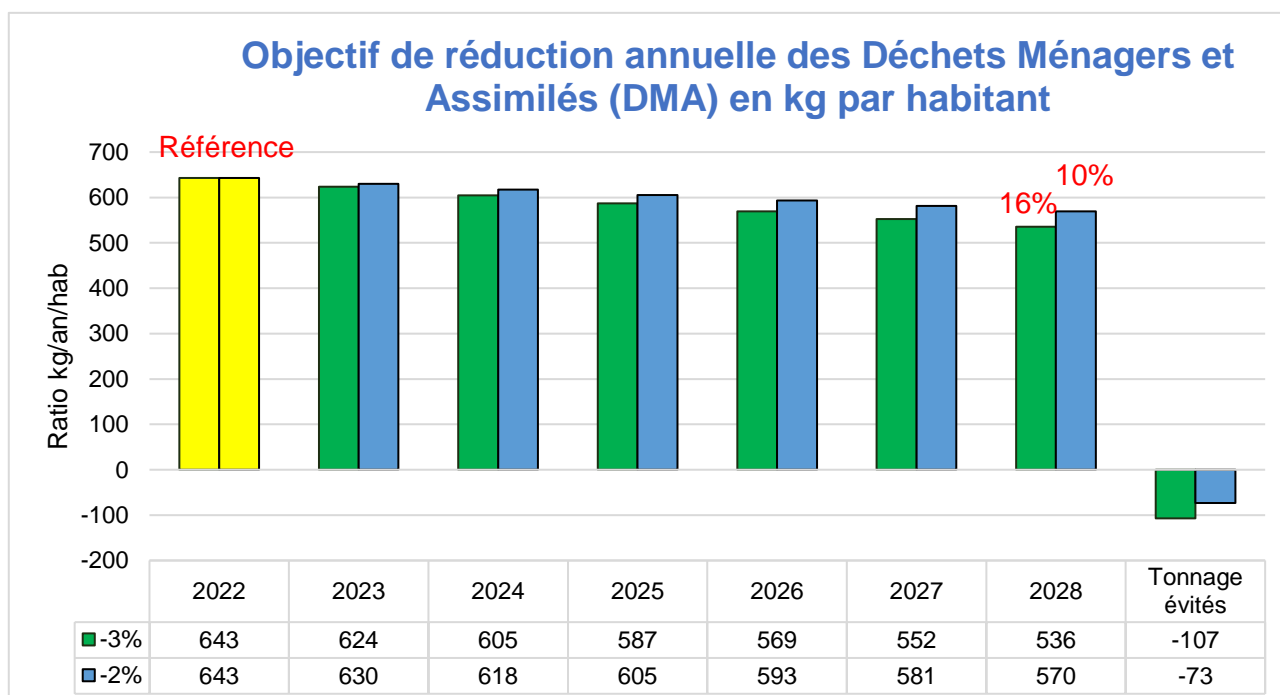
Ci-dessous est présenté l'évolution des ratios de collecte de DMA au niveau national, régional et local, en comparaison des objectifs de réduction.



Il est à noter que les ratios de la 3CBO sont au-dessus de ceux nationaux et régionaux avec 541 kg de DMA par habitant en 2031 contre respectivement 500 et 472 kg de DMA par habitant par rapport aux objectifs de réduction.

## 5.2. Objectifs de réduction

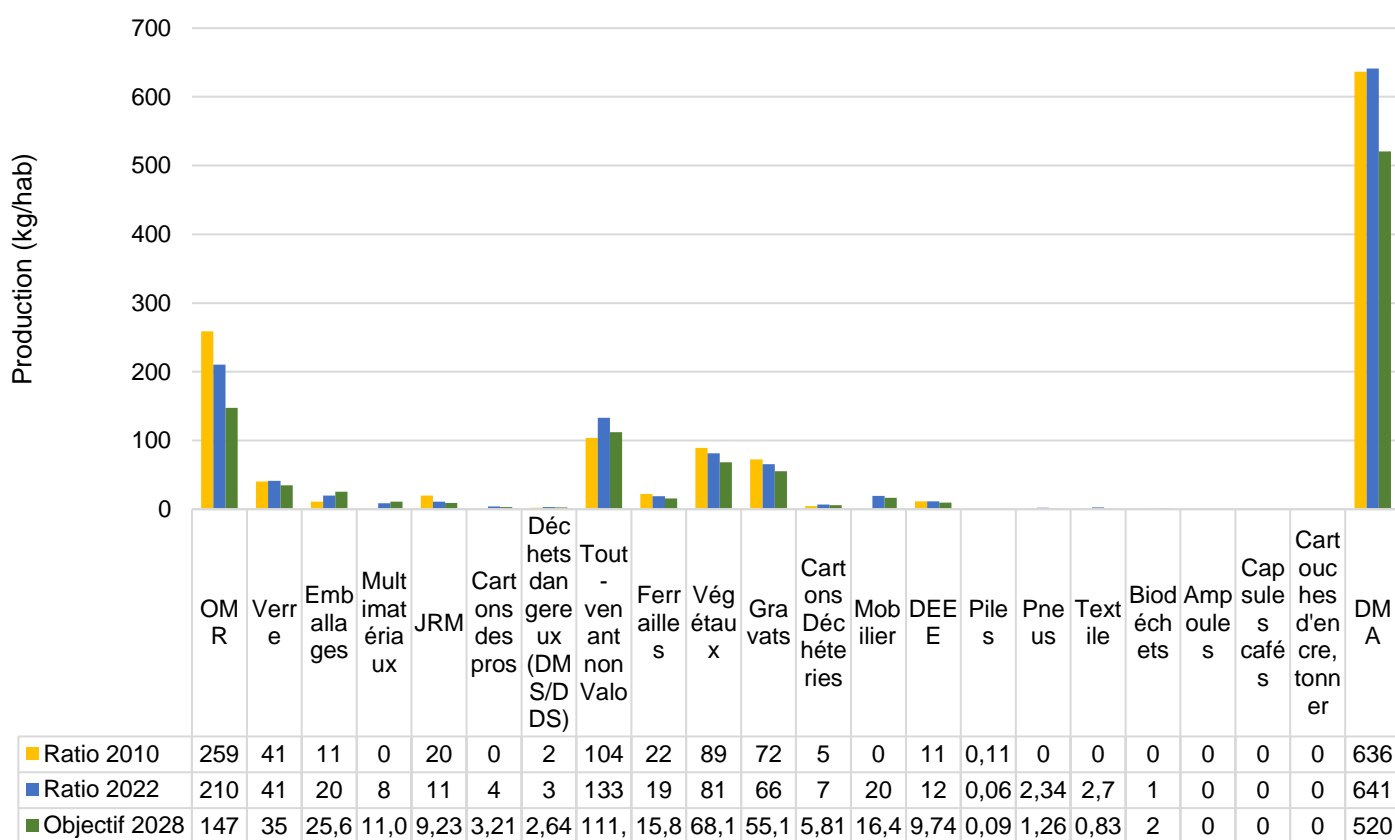
L'objectif de réduction des déchets du PLPDMA est défini sur la base de l'objectif du PRPGD, plus ambitieux que les objectifs fixés par la loi AGECL, soit -15% d'ici 2025. Sur cette base, la collectivité se fixe un objectif de **16% de réduction de DMA**, soit **536 kg par habitant** avec un tonnage évités de **107 kg** par rapport à 2022.



D'ici 2028 pour atteindre l'objectif de réduction de **16% des DMA**, il s'agit de :

- ✓ Réduire de 3% les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) par habitant par an par rapport à N-1.
- ✓ Réduire de 30% les ordures ménagères résiduelles, soit -10 kg par habitant par an par rapport à 2022.
- ✓ Augmenter la collecte de recyclable secs de 30%, soit 2 kg par habitant par an par rapport à 2022.
- ✓ Assurer 25 % de valorisation des déchets ne pouvant faire l'objet d'une valorisation matière (encombrant) d'ici 2025.

### OBJECTIFS THÉORIQUES DE RÉDUCTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA) EN KG/HAB/FLUX



Pour atteindre l'objectif de réduction de **16 % des DMA en 2028 par rapport à 2010**, il est nécessaire de concentrer les efforts sur un gisement important, notamment les Ordures Ménagères et résiduelles, les déchets de déchèteries tels que les encombrants et déchets verts en poursuivant :

- les projets autour de la création d'un écopôle et de trois tiers lieux sur trois communes dans le cadre du projet « liens fertiles »,
- la mise en place de bacs jaune en porte à porte sur d'autres communes,
- la gestion domestique des déchets organiques (développer le compostage domestique, le jardinage naturel et pauvre en déchets...).

Sur les encombrants il y aura potentiellement une réduction à prévoir sur les tonnages envoyés en enfouissement avec la création de l'écopôle et l'arrivée de la filière REP bâtiment. Ils pourraient donc diminuer d'environ 60 % entre aujourd'hui et 2028 selon les estimations.

L'analyse de la caractérisation réalisées en Avril et Mai 2023 a mis en évidence que près de 60% sur les communes non-équipées en porte à porte du gisement d'Ordures Ménagères et Assimilés pourrait faire l'objet d'actions de prévention.

Sur cette base les principaux gisements d'évitement sont les suivants (d'un point de vue quantitatifs) :

- Les déchets recyclables présents dans les OMR (35%)
- Les déchets de déchèteries présents dans les OMR (14%)
- Les déchets organiques ou biodéchets (11%).

Sur ce constat, il semble donc important de mener des actions de prévention favorisant la diminution des OMR ciblée sur ces déchets : les déchets d'emballages, les papiers journaux magazines, verre, les déchets de déchèterie et biodéchets.

Vu que la caractérisation a été réalisée une fois avec des communes ciblées, il faudrait organiser d'autres caractérisations à l'échelle du territoire. Cela permettrait d'avoir des données fiables à exploiter pour définir des actions de réductions plus fines.

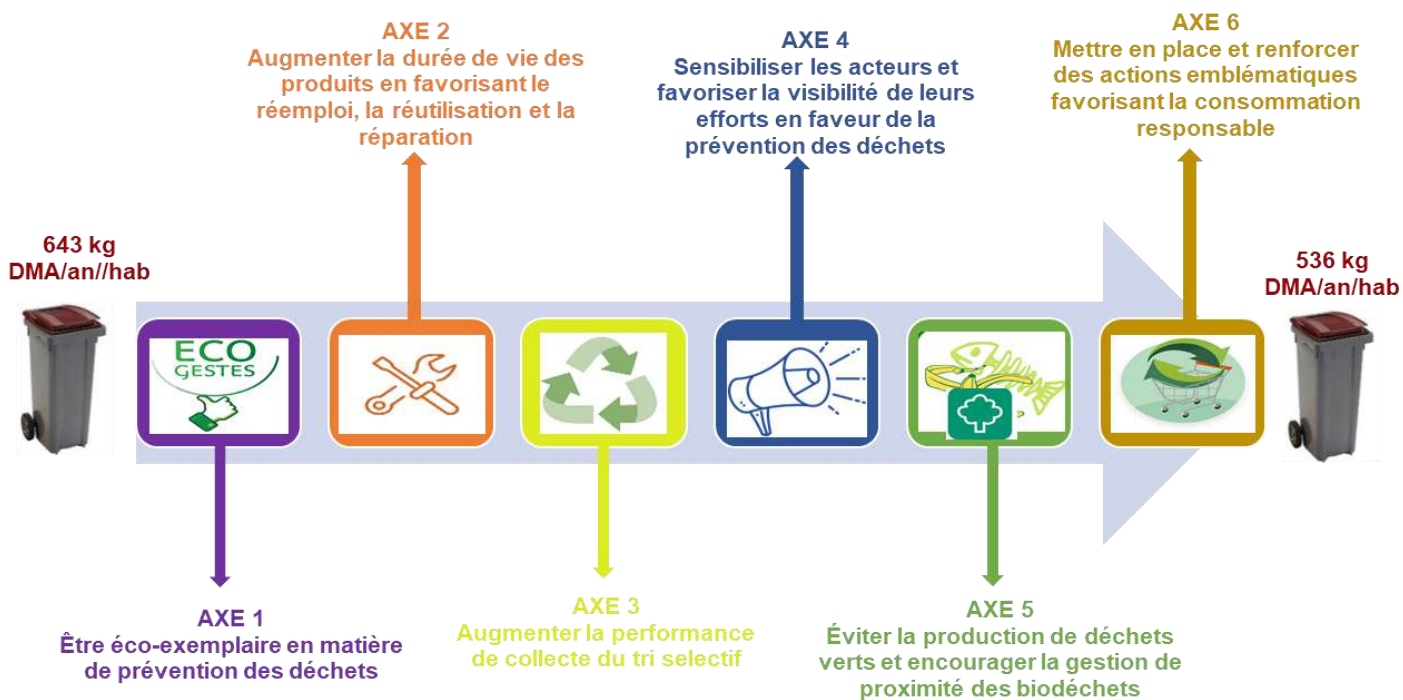
Des actions éco-exemplaires au sein de la 3CBO et des communes adhérentes en matière de consommation responsable et de prévention des déchets sont également primordiales. Cela permettrait de diminuer les impacts écologique et économique de nos activités, ainsi que de légitimer les messages diffusés aux usagers sur la prévention et le tri des déchets. De même que pour les communes, les professionnels seront mobilisés pour mettre en place des gestes en faveur de l'environnement dont la réduction et le tri de leurs déchets.

La communication et la sensibilisation à la réduction des déchets sont également des enjeux importants du programme. A travers cette action, la 3CBO pourrait toucher les cibles privilégiées que sont les enfants (animations en classes), mais aussi le grand public notamment sur le thème de l'éco-consommation ou comment consommer autrement, mieux et avec moins de déchets (les emballages, le réemploi...). La 3CBO pourra notamment s'appuyer sur l'ambassadeur du tri, les associations et de retour expérience en termes de réduction de déchets et économies réalisées pour sensibiliser les usagés. Il faut communiquer sur les efforts réalisés pour encourager les actions de réduction de la consommation de papiers, le broyage et le compostage....

En cohérence avec les dispositions générales du Code de l'Environnement sur l'économie circulaire et la prévention des déchets, le Programme Local de Prévention des Déchets et Assimilés (PLPDMA) de la 3CBO se fixe des objectifs quantitatifs, qualitatifs et de gouvernance. Ces objectifs ambitieux doivent permettre le changement des modes de consommation et pratiques.

### **5.3. Axes stratégiques**

Afin d'atteindre les objectifs fixés par ce PLPDMA et conduire le territoire vers une gestion raisonnée des ressources, la 3CBO met l'accent sur **6 axes majeurs** en cohérence avec les enjeux de réduction des déchets règlementaires, à savoir :



➤ **Éléments de diagnostic justifiant le choix de chaque axe**

<b>Éléments de diagnostic justifiant le choix de chaque axe de travail</b>	
<b>AXE 1</b> Être éco-exemplaire en matière de prévention des déchets	Priorité n°1, cela permettrait de diminuer les impacts écologique et économique de nos activités, ainsi que de légitimer les messages diffusés aux usagers sur la prévention et le tri des déchets.
<b>AXE 2</b> Augmenter la durée de vie des produits en favorisant le réemploi, la réutilisation et la réparation	La promotion des solutions de réemploi et de réparation doit être élargie à travers le projet écopôle au regard de : La vétusté des trois déchèteries sur le territoire, sans zone de réemploi, non conformes aux exigences règlementaires et une incapacité à accueillir les nouvelles REP dans ces déchèteries ; Le faible développement des acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) dans le champ du réemploi.
<b>AXE 3</b> Augmenter la performance de collecte du tri sélectif	Les résultats des dernières caractérisations ont montré que 28% du gisement recyclables, sont encore présents dans les poubelles. Sur ce constat, il semble donc important de mener des actions de prévention favorisant la diminution des ces déchets dans les OMR. L'élargissement des consignes de tri, la mise en place de bacs jaunes sur trois communes et la campagne de communication en 2021 ont relancé la pratique du tri dans les foyers et augmenter la performance de collecte du tri sélectif.
<b>AXE 4</b> Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets	La communication et la sensibilisation à la réduction des déchets sont des enjeux importants du programme. Communiquer permet de donner de la visibilité aux acteurs, les amener vers un changement de comportements et encourager les actions de réduction de la consommation de papiers, le broyage et le compostage...
<b>AXE 5</b> Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets	Les quantités de déchets verts sont en constante augmentation depuis 2009 (+38% en tonnages / +37% en kg/hab./an). Pour les biodéchets, il s'agit d'une obligation de la loi AGEC. Elle prévoit qu'à partir de 2024 chaque citoyen ait à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles.
<b>AXE 6</b> Mettre en place et renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable	Cet axe de travail rentre en parfaite adéquation avec le projet du Plan Climat Air Energie Territorial et le projet alimentaire territorial axé sur le gaspillage alimentaire. Dans ce contexte favorable, il paraît opportun de sensibiliser et d'encourager les ménages plus largement aux pratiques éco-responsables.

## 5.4. Programme d'actions du PLPDMA

<b>PROGRAMME D' ACTIONS</b>	
<b>AXE 1</b>	<b>Être exemplaire en matière de prévention des déchets</b>
<b>1.1</b>	Sensibiliser les acteurs des administrations publiques à la prévention des déchets
	Former et sensibiliser les agents et élus sur les écocgestes
	Organiser des animations thématiques pratiques à travers des ateliers réalisés par des professionnels, webinaires, ou formation en vue d'acquérir de nouvelles compétences
<b>1.2</b>	Participer à des évènements inspirants (journées développement durable, SERD, ...)
<b>AXE 2</b>	<b>Augmenter la durée de vie des produits en favorisant le réemploi, la réutilisation et la réparation</b>
<b>2.1</b>	Créer un écopôle sur le territoire
	Réaliser une déchèterie publique
	Réaliser une déchèterie professionnelle
	Réaliser un quai de transfert pour la massification des recyclables
	Réaliser une zone de réemploi sur site
	Réaliser une ressourcerie et matériauuthèque
<b>2.2</b>	Soutenir le développement du réemploi et de la réutilisation
	Organiser des ateliers de réparation et de réemploi avec les ESS
	Accompagner les projets de développement de l'activité ESS, le réemploi, le commerce de proximité
<b>AXE 3</b>	<b>Augmenter la performance de collecte du tri sélectif</b>
<b>3.1</b>	Communiquer sur les gestes de tri
	Réaliser des campagnes de communication et élaborer des guide pratique de tri
	Organiser des ateliers sur le geste du tri
<b>3.2</b>	Développer la collecte en porte à porte du tri sélectif dans les 20 communes restantes du territoire
	Planifier et déployer progressivement la collecte en porte à porte
<b>AXE 4</b>	<b>Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets</b>
<b>4.1</b>	Accompagner la population à la prévention des déchets
	Recruter deux ambassadeurs du tri
<b>4.2</b>	Sensibiliser les scolaires à la réduction des déchets
	Réaliser des animations de prévention dans les écoles
	Organiser des visites de site autour des déchetteries, centres de valorisation, ...
	Proposer des animations dans les associations et les conseils municipaux de jeunes
<b>4.3</b>	Sensibiliser la population à la réduction des déchets
	Réaliser des campagnes de communication en s'appuyant sur les outils existants afin d'encourager la pratique du tri.
	Ajuster la communication en lien direct avec les retours du centre de tri et les caractérisations
<b>4.4</b>	Sensibiliser les professionnels à la réduction des déchets
	Réaliser des visites et organiser des animations de prévention
	Relayer les labels pour valoriser les bonnes pratiques (éco-défis)
	S'appuyer sur la mise en place de la démarche EIT du territoire



<b>AXE 5</b>	<b>Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets</b>
<b>5.1</b>	<p> limiter les apports de déchets verts en déchetterie</p> <p>Élaborer un guide de bonnes pratiques pour la réduction des déchets verts</p> <p>Élaborer et diffuser des outils pour réduire les déchets verts en déchèteries.</p>
<b>5.2</b>	<p> Favoriser la gestion domestique des biodéchets des ménages et des établissements publics</p> <p>Communiquer sur la généralisation du tri à la source des biodéchets</p> <p>Organiser des ateliers de formation et de démonstration</p> <p>Développer le compostage individuel avec le dispositif de distribution des composteurs aux usagers et établissements publics</p> <p>Étudier le compostage partager avec les collectifs de quartiers</p> <p>Réaliser des enquêtes auprès des usagers</p> <p>Réaliser une étude sur la mise en place d'un schéma territorial de gestion de proximité des biodéchets</p>
<b>5.3</b>	<p> Sensibiliser les usagers à la lutte contre le gaspillage alimentaire</p> <p>Organiser des ateliers sur les gestes anti-gaspillage (cuisiner ses restes)</p> <p>Réaliser une campagne de communication (DLC/DLUO, vente en vrac et locale)</p>
<b>AXE 6</b>	<b>Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable</b>
<b>6.1</b>	<p> Diffuser les outils et bonnes pratiques en matière de consommation responsable</p> <p>Promouvoir et mettre à disposition les stop pub</p> <p>Diffuser les guides et outils nationaux du ministère en charge de l'environnement et de l'ADEME</p> <p>Organiser des ateliers de sensibilisation et d'apprentissage pour les usagers du territoire : les éco-ateliers</p>

## 6. Indicateurs d'évaluation et de suivi du PLPDMA

Voir annexe 2 joint à ce document.

## **7. ANNEXE**

**7.1.** Analyse de la matrice AFOM (Atouts, Faiblesse, Opportunités et Menaces)

**7.2.** Indicateur d'évaluation et de suivi

Construire la matrice Atouts/Faiblesses/Opportunités/Menaces (AFOM) et en exploiter les résultats

INTERIEUR	<b>ATOUS</b> Ex : passage programmé à la tarification incitative	<b>FAIBLESSES</b> Ex : Isolés contacts avec les habitants de logements collectifs	Ce sur quoi l'équipe projet a une certaine marge de manœuvre
	<b>OPPORTUNITÉS</b> Ex : nombreuses associations actives dans le développement durable sur le territoire	<b>MENACES</b> Ex : population précaire, qui a d'autres priorités que la réduction des déchets	Ce qui s'impose ou nécessite des partenariats

Idéalement, la matrice AFOM s'élabore en concertation avec les décideurs de la collectivité, l'équipe projet, la CCE.



## 7.1 ANNEXE 1: Analyse de la matrice AFOM (Atouts, Faiblesse, Opportunités et Menaces)

ATOUS		FAIBLESSES	
<p>Des actions déjà mises en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Transfert de la compétence "traitement des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)" au Syndicat Mixte Intercommunal pour le Ramassage et le Traitement des Ordures Ménagères (SMIRTOM) de la région de Montargis en 2002 : établissement d'une convention de tarification de l'incinération des OMR=&gt; optimisation des services</li> <li>- Étude d'optimisation des déchets réalisée tous les 5 ans depuis 2004</li> <li>- Mise à disposition de composteurs aux usagers depuis 2009</li> <li>- Redevance carton/verre/papier pour inciter les professionnels au tri depuis 2015</li> <li>- Implantation d'une installation de valorisation de biodéchets sur le territoire (méthaniseur 2012)</li> <li>- Collecte de biodéchets des professionnels depuis 2015</li> <li>- Mise en place du tri sélectif en porte-à-porte sur 3 communes depuis 2019 (augmentation de la performance de la collecte sélective) et extension des consignes de tri</li> <li>- Mise en place du tri sur les bâtiments de la 3CBO, entreprises, maison de retraite, commerces depuis 2021</li> <li>- Distribution du guide pratique du tri des déchets aux usagers en 2022</li> <li>- Refonte des tournées de collecte en 2023 pour une meilleure optimisation.</li> <li>- La compétence traitement des ordures ménagères est déléguée au SMIRTOM de Montargis depuis 2002. Parcourir 40km/jour/camion pour vider les OMR à l'incinérateur d'Amilly.</li> <li>- Maillage du territoire composé d'un tissu associatif moyen avec la présence de plusieurs Associations: Répar'Café Vallée de l'Ouanne - Légumerie Association Pour l'Avenir du Gâtinais Et de ses Habitants (APAGEH) - Épicerie associative Mell'Pop - Association le paradoxe, ecolokaterre, ...).</li> <li>- Recrutement depuis 2021 d'un manager de centre-ville et d'une chargée de projet ORT (Opération de Revitalisation de Territoire) pour améliorer l'attractivité des centres-ville et de favoriser la dynamique commerciale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de projets liés à l'économie circulaire et au développement durable : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet de création d'un éco-pôle sur le territoire basé avec la création d'une ressource/matière première ; généralisation du schéma de collecte des multi matériaux en porte à porte (quai de transfert).</li> <li>- Création de structures de l'Économie Sociale et Solidaire dans le cadre du projet liens fertiles.</li> </ul> </li> <li>- Un des EPCI membre du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) Gâtinais Montargois qui fédère les acteurs autour d'un projet, le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).</li> <li>- Participation de la 3CBO au déploiement du contrat d'objectif territorial (COT) de transition pilotée par le PETR avec comme objectif la mise en place de la démarche économie circulaire et la mise en œuvre du plan climat air énergie au sein du territoire.</li> <li>- Participation de la 3CBO dans le cadre de l'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT) : déploiement du contrat territoire d'industrie Montargois en Gâtinais et communauté de communes Giennoises piloté par le PETR, la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA).</li> <li>- Adhésion à l'association PERSEE3C (Pour l'Engagement et la et la Responsabilité Sociétale des Entreprises, l'Économie Circulaire, Coopérative, Collaborative) porteuse de la démarche l'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT) qui à travers le Pôle Territorial de Coopération Économique (PTCE) - Cl&amp;EL structure, accompagne, mutualise des moyens et communication au service des projets de ses acteurs répondant à une logique collective de mutualisation et d'échanges.</li> <li>- Territoire à énergie positive (TEPOS) à travers le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Gâtinais Montargois.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Production de DMA en kg/hab./an : en 2021, 667 kg/hab. contre 628 au niveau national et 611 en région centre val de Loire, selon l'enquête « collecte 2022 sur les données 2021 » réalisée par l'observatoire régional déchets et économie circulaire étant toujours en cours, les chiffres actualisés ne sont donc pas encore disponibles.</li> <li>- Trois déchèteries sur le territoire depuis 1994 obsolètes et non conformes aux exigences réglementaires. Incapacité à accueillir les nouvelles REP dans ces déchèteries.</li> <li>- Résultats des caractérisations de la collecte sélective effectuées par le centre du tri : taux de refus élevé pour le multi matériaux.</li> <li>- Résultats de la caractérisation des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) effectuée en 2023 - présence de déchets de collecte sélective (part emballage et verre) et déchets de déchèterie.</li> <li>- Absence de quai de transfert sur le territoire implique de parcourir 120km/jour pour vider la collecte sélective (avec un transfert au PT) au centre de tri à Ormy.</li> <li>- Pas assez d'acteurs ESS dans le champ du réemploi =&gt; maillage à développer. Une collaboration assez faible entre la 3CBO et les ESS du territoire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Très faible communication par la 3CBO par manque de personnel : Pas d'ambassadeur du tri depuis 2020, manque de sensibilisation et information grand public.</li> <li>- Exemplanité de la collectivité à développer.</li> <li>- 1ère formalisation du PLPDMA</li> <li>- Service avec faibles moyens humains</li> <li>- Manque de visibilité des actions auprès du grand public</li> </ul>
OPPORTUNITÉS		MENACES	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une réglementation « déchet » en évolution, favorable à la réduction des déchets (loi Anti-Gaspillage pour une Économie circulaire (AGEC), Plan National de Prévention des Déchets (PNPD), Programmes régionaux de prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), généralisation du tri à la source des biodéchets).</li> <li>- Un plan régional de déchets (PRPGD) arrêté qui constitue le volet « déchets - économie circulaire » du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).</li> <li>- Développement de nouvelles filières à Responsabilité Élargie des Producteurs (REP).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Implantation d'un déconditionneur à Gien permettant l'augmentation des performances en termes de valorisation des biodéchets.</li> <li>- Mise à disposition d'outil de gestion des coûts de service de collecte par l'Agence De l'environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) : Matrice Compta coût --&gt; optimisation des collectes (baisse des coûts).</li> <li>- Développement de la tarification incitative.</li> <li>- Dynamique de territoire engagée depuis le PLP</li> <li>- Cadre réglementaire</li> <li>- Prise de conscience de la population</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déchets verts : Forte production de végétaux</li> <li>- La crise sanitaire a fortement modifié les habitudes de consommation.</li> <li>- Méfiance des usagers vis-à-vis des filières déchets (reportages TV).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir une dynamique sur 6 ans</li> <li>- Changement de comportement difficile à initier</li> </ul>

7.2 ANNEXE 2 : Indicateurs d'évaluation et de suivi

AXES	Actions Proposées	Comment ?	Objectif de l'action/Enjeux	Moyens (humains, techniques)	Résultats /suivi d'indicateurs	1 : Non obligatoire 3 : Partiellement obligatoire 5 : Obligation réglementaire applicable	4 : Très facile 3 : Facile 2 : Difficile 1 : Très difficile	1 : Faible impact 4 : Gros impact	Obligation x facilité x impact	Avancement	Effort à faire
						Obligation	Facilité	Impact	Priorité		
Être exemplaire en matière de prévention des déchets	Sensibiliser les acteurs des administrations publiques à la prévention des déchets	Former et sensibiliser les agents et élus sur les écogestes. Organiser des animations thématiques pratiques à travers des ateliers réalisés par des professionnels, webinaires, ou formation en vue d'acquiescer de nouvelles compétences.	Réduire les quantités de déchets produits par la collectivité. Sensibiliser 80 % d'agents et élus à la prévention des déchets.	Service RH Service communication ADEME Service environnement Newsletters	% de personnes sensibilisées/ quantité de déchets réduite	1	3	2	6	10%	5
Être exemplaire en matière de prévention des déchets	Participer à des événements inspirants (journées développement durable, SERD, ...)		Sensibiliser les usagers et acteurs à la prévention des déchets.	Service communication ADEME Service environnement Newsletters	Nombre de participation support de présentation	1	2	3	6	20%	5
Augmenter la durée de vie des produits en favorisant le réemploi, la réutilisation et la réparation	Créer un écopôle	Faire une étude de diagnostic et de faisabilité Réaliser les travaux	la mise en service d'un écopôle nouvelle génération permettant de s'inscrire dans une démarche d'économie circulaire, de se conformer à la réglementation et de développer le réemploi et réparation et les filières REP en proposant de nouveaux services (recyclerie/matériautheque)	1 Bureau d'étude Service environnement	Rapports/Compte Rendu projet Réalisation du projet	3	1	4	12	20%	10
Augmenter la durée de vie des produits en favorisant le réemploi, la réutilisation et la réparation	Soutenir le développement du réemploi et de la réutilisation	Organiser des ateliers de réparation avec les ESS. Accompagner les projets de développement de l'activité ESS, le réemploi, le commerce de proximité.	Soutenir les acteurs du réemploi/réutilisation. Encourager et valoriser les initiatives de réemploi/réutilisation. Réduire les apports en déchetterie et prolonger la durée de vie des objets Encourager les partenariats locaux.	Mise en place de zone de réemploi à la maison du ménage de Château-Renard dans le cadre du projet communal les liens fertiles 1 cabinet d'étude Service environnement 1 Manager de centre ville 1 chargée de projet de revitalisation du territoire	Rapports/Compte Rendu projet Réalisation du projet Quantité de déchets récupérée par l'ESS	3	1	4	12	25%	9
Augmenter la performance de collecte du tri sélectif	Communiquer sur les gestes de tri	Réaliser des campagnes de communication et élaborer des guides pratiques de tri. Organiser des ateliers sur le geste du tri	Réduire les erreurs de tri et des Omr Faciliter le geste du tri et sensibiliser les publics	1 Ambassadeur du tri Service communication Guide de tri	Ratio de présence des recyclables dans les OMR (caractérisations) % de refus de tri dans le centre de tri Nombre d'ateliers réalisés	1	3	2	6	0%	6
Augmenter la performance de collecte du tri sélectif	Développer la collecte aux portes à porte du tri sélectif dans les 20 communes restantes du territoire	Planifier et déployer progressivement la collecte PâP	Réduire les déchets recyclables dans les Omr et augmenter la performance de collecte du tri sélectif	1 Ambassadeur du tri Service collecte Bacs de collecte	Ratio de présence des recyclables dans les OMR (caractérisations) % de refus de tri dans le centre de tri Nombre de commune en PâP	1	1	4	4	0%	4
Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la Prévention des déchets	Accompagner la population, les associations et entreprises à la prévention des déchets	Recruter deux ambassadeurs du tri	Informier et sensibiliser sur les bons gestes de tri	Services RH/Collecte élu environnement DGS et DST	Nombre d'ambassadeur recruté	1	2	4	8	50%	4
Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la Prévention des déchets	Sensibiliser les scolaires à la réduction des déchets	Réaliser des animations prévention dans les écoles. Organiser des visites de site autour des déchetteries, centres de valorisation, ... Proposer des animations dans les associations et les conseils municipaux de jeunes	Sensibiliser les enfants à l'économie circulaire Proposer un parcours pédagogique et adapter aux plus jeunes. Accompagner les enseignants à la mise en place de projets attractifs pour les écoles du territoire	1 Ambassadeur du tri Service Communication Campagne d'affichage	Nombres d'animations/de visites / d'événements	1	2	1	2	0%	2
Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la Prévention des déchets	Sensibiliser la population à la réduction des déchets	Réaliser des campagnes de communication en s'appuyant sur les outils existants afin d'encourager la pratique du tri. Ajuster la communication en lien direct avec les retours du centre de tri et les caractérisations.	Donner les outils de prévention et de tri aux habitants du territoire. Informier et Sensibiliser le public à la prévention et gestion des déchets.	1 Ambassadeur du tri Service Communication Campagne d'affichage	Fiche d'enquête réalisée Nombre d'outils et supports modifiés ou conçus. Liste des différents canaux de communication mobilisés chaque année (presse, site internet, réseaux sociaux, supports papier, affichage publicitaire et institutionnel...)	1	2	1	2	0%	2
Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la Prévention des déchets	Sensibiliser les professionnels à la réduction des déchets	Réaliser des visites et organiser des animations de prévention Relayer les labels pour valoriser les bonnes pratiques (éco-défis) S'appuyer sur la mise en place de la démarche EIT du territoire	Donner les outils de prévention et de tri aux professionnels du territoire. Informier et sensibiliser les professionnels à la prévention et gestion des déchets. Favoriser la synergie et mutualisation entre les professionnels.	Service environnement 1 chargée de développement économique/1 Manager de centre ville CMA/CCI/Association de commerçant Service Communication	Nombre de visites réalisées Nombre d'actions de communication	1	1	1	1	50%	1
Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets	Limiter les apports de déchets verts en déchetterie	Élaborer un guide de bonnes pratiques pour la réduction des déchets verts. Proposer des solutions et diffuser des outils pour réduire les déchets verts en déchetteries.	Proposer aux usagers une solution de valorisation de leurs déchets verts. Réduire les apports en déchetterie et promouvoir la valorisation sur site Sensibiliser aux pratiques du broyage, paillage compostage.	1 Ambassadeur du tri Services Environnement/Collecte/serv ice technique commune	Quantités de déchets verts Nombre de commune ayant effectué l'opération de broyage	3	1	1	3	0%	3
Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets	Favoriser la gestion domestique des biodéchets des ménages	Organiser des ateliers de formation et de démonstration Développer le compostage individuel avec le dispositif de distribution des composteurs aux usagers et établissements publics Étudier le compostage partagé avec les collectifs de quartiers. Réaliser des enquêtes auprès des usagers. Réaliser une étude sur la mise en place d'un schéma territorial de gestion de proximité des biodéchets.	100% des foyers ont accès à une solution de tri à la source des biodéchets en 2024. Réduire la part des déchets alimentaires dans les ordures ménagères. Impulser l'installation de sites de compostage partagés et de compostage en établissement. Maintenir les sites installés opérationnels dans le temps.	1 Ambassadeur du tri Services Environnement/Collecte	Nombre personnes formées/Nombre d'ateliers réalisés/ Nombre de composteurs nouvellement distribué Estimation du tonnage détourné Ratio de présence des biodéchets dans les OMR (caractérisations) Nombre de résidences et d'établissements équipés Nombre de personnes ayant participé à une action de formation/sensibilisation	5	1	4	20	10%	18
Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable	Sensibiliser les usagers à la lutte contre le gaspillage alimentaire	Organiser des ateliers sur les gestes anti-gaspillage (cuisiner ses restes). Réaliser une campagne de communication (DLC/DLUO, vente en vrac et locale)	Aller vers une prise de conscience collective pour repenser les habitudes de consommation Réduire la part des produits emballés et non consommés dans les ordures ménagères	1 Ambassadeur du tri Services Environnement/Communication	Nombres d'ateliers/ d'événements Liste des différents canaux de communication mobilisés chaque année (presse, site internet, réseaux sociaux, supports papier, affichage publicitaire et institutionnel...)	1	2	1	2	0%	2
Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable	Diffuser les outils et bonnes pratiques en matière de consommation responsable	Promouvoir et mettre à disposition des stop pub. Organiser des ateliers de sensibilisation et d'apprentissage pour les usagers du territoire : les éco-ateliers	Reduire les quantités papiers. Augmenter le nombre d'acteurs utilisant des produits Sensibiliser les consommateurs vers une consommation plus responsable.	1 Ambassadeur du tri Services Environnement/Communication	Quatités de papier dans les DMA nombre d'ateliers réalisés canaux de communication mobilisés	1	3	2	6	0%	6